



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Special
Senate Committee on the*

Anti-terrorism Act

Chair:

The Honourable DAVID P. SMITH, P.C.

Monday, May 8, 2006
Monday, June 12, 2006

Issue No. 1

Organization meeting and

First meeting on:

A comprehensive review of the provisions and operation
of the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41)

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses incurred by the committee during the
First Session of the Thirty-eighth Parliament)

APPEARING:

The Honourable Stockwell Day, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety
The Honourable Vic Toews, P.C., Q.C., M.P.,
Minister of Justice and Attorney General of Canada

WITNESSES:

(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur la*

Loi antiterroriste

Président :

L'honorable DAVID P. SMITH, C.P.

Le lundi 8 mai 2006
Le lundi 12 juin 2006

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation et

Première réunion concernant :

Un examen approfondi des dispositions et de l'application
de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41)

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

(Les dépenses encourues par le comité au cours de la
première session de la trente-huitième législature)

COMPARAISSENT :

L'honorable Stockwell Day, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE SPECIAL SENATE COMMITTEE
ON THE ANTI-TERRORISM ACT

The Honourable David P. Smith, P.C., *Chair*

The Honourable Pierre Claude Nolin, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Jaffer
Day	Joyal, P.C.
Fairbairn, P.C.	Kinsella
Fraser	* LeBreton, P.C.
* Hays (or Fraser)	(or Comeau)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the Committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Zimmer is substituted for that of the Honourable Senator Fraser (*May 5, 2006*).

The name of the Honourable Senator Stratton is substituted for that of the Honourable Senator Andreychuk (*May 8, 2006*).

The name of the Honourable Senator Munson is substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*May 8, 2006*).

The name of the Honourable Senator Andreychuk is substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*May 9, 2006*).

The name of the Honourable Senator Fraser is substituted for that of the Honourable Senator Zimmer (*May 9, 2006*).

The name of the Honourable Senator Fairbairn, P.C., is substituted for that of the Honourable Senator Munson (*May 9, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
SUR LA LOI ANTITERRORISTE

Président : L'honorable David P. Smith, C.P.

Vice-président : L'honorable Pierre Claude Nolin
et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Jaffer
Day	Joyal, C.P.
Fairbairn, C.P.	Kinsella
Fraser	* LeBreton, C.P.
* Hays (ou Fraser)	(ou Comeau)

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Zimmer est substitué à celui de l'honorable sénateur Fraser (*le 5 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur Andreychuk (*le 8 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Munson est substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 8 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Andreychuk est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 9 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Fraser est substitué à celui de l'honorable sénateur Zimmer (*le 9 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. est substitué à celui de l'honorable sénateur Munson (*le 9 mai 2006*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, May 2, 2006:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That a Special Committee of the Senate be appointed to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the *Anti-terrorism Act*, (S.C. 2001, c.41) pursuant to Section 145 of the said Act;

That, notwithstanding rule 85(1)(b), the special committee comprise nine members namely the Honourable Senators Kinsella, Andreychuk, Nolin, Day, Fairbairn, P.C., Fraser, Jaffer, Smith, P.C., and Joyal, P.C., and that four members constitute a quorum;

That the committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That, notwithstanding rule 92(1), the committee be empowered to hold occasional meetings in camera for the purpose of hearing witnesses and gathering specialized or sensitive information;

That the committee be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That the committee submit its final report no later than June 23, 2006, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until September 29, 2006; and

That the committee be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit its report with the Clerk of the Senate, if the Senate is not then sitting, and that any report so deposited be deemed to have been tabled in the Chamber.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to rule 30, the motion was modified to read as follows:

That a Special Committee of the Senate be appointed to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the *Anti-terrorism Act*, (S.C. 2001, c.41) pursuant to Section 145 of the said Act;

That, notwithstanding rule 85(1)(b), the special committee comprise nine members namely the Honourable Senators Kinsella, Andreychuk, Nolin, Day, Fairbairn, P.C., Fraser, Jaffer, Smith, P.C., and Joyal, P.C., and that four members constitute a quorum;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 2 mai 2006 :

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk,

Qu'il y ait création d'un comité spécial du Sénat chargé de procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la *Loi antiterroriste* (L.C. 2001, ch.41) conformément à l'article 145 de ladite Loi;

Que, nonobstant l'article 85(1)b) du Règlement, ce comité spécial comprenne neuf membres, à savoir les honorables sénateurs Kinsella, Andreychuk, Nolin, Day, Fairbairn, C.P., Fraser, Jaffer, Smith, C.P., et Joyal, C.P., et que le quorum soit constitué de quatre membres;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes et à obtenir des documents et des dossiers, à entendre des témoins, à présenter des rapports de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour documents et témoignages, selon ses instructions;

Que, nonobstant l'article 92(1) du Règlement, le comité soit habilité à tenir des séances à huis clos, de façon occasionnelle, pour entendre des témoignages et recueillir des informations particulières ou délicates;

Que le comité soit habilité à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, d'une manière qui perturbe le moins possible ses travaux;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 23 juin 2006 et qu'il conserve jusqu'au 29 septembre 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions; et

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Qu'il y ait création d'un comité spécial du Sénat chargé de procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la *Loi antiterroriste* (L.C. 2001, ch.41) conformément à l'article 145 de ladite Loi;

Que, nonobstant l'article 85(1)b) du Règlement, ce comité spécial comprenne neuf membres, à savoir les honorables sénateurs Kinsella, Andreychuk, Nolin, Day, Fairbairn, C.P., Fraser, Jaffer, Smith, C.P., et Joyal, C.P., et que le quorum soit constitué de quatre membres;

That the committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That, notwithstanding rule 92(1), the committee be empowered to hold occasional meetings in camera for the purpose of hearing witnesses and gathering specialized or sensitive information;

That the committee be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That the papers and evidence received and taken on the subject by the Special Senate Committee on the Anti- terrorism Act during the First Session of the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee;

That the committee submit its final report no later than October 5, 2006, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until December 15, 2006; and

That the committee be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit its report with the Clerk of the Senate, if the Senate is not then sitting, and that any report so deposited be deemed to have been tabled in the Chamber.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes et à obtenir des documents et des dossiers, à entendre des témoins, à présenter des rapports de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour documents et témoignages, selon ses instructions;

Que, nonobstant l'article 92(1) du Règlement, le comité soit habilité à tenir des séances à huis clos, de façon occasionnelle, pour entendre des témoignages et recueillir des informations particulières ou délicates;

Que le comité soit habilité à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, d'une manière qui perturbe le moins possible ses travaux;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste au cours de la première session de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 5 octobre 2006 et qu'il conserve jusqu'au 15 décembre 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions; et

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 8, 2006
(1)

[English]

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day in room 160-S, Centre Block, at 6:03 p.m., for the purpose of organization.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day, Jaffer, Joyal, P.C., Munson, Smith, P.C., Stratton and Zimmer (7).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the special committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Stratton moved that the Honourable Senator Smith, P.C. be chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Smith, P.C. took the chair of the committee and made some opening remarks.

The Honourable Senator Day moved that the Honourable Senator Nolin be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C. moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee to be designated after the usual consultation;

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C. moved that the special committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Stratton moved that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved:

That the special committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 8 mai 2006
(1)

[Traduction]

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd’hui, à 18 h 3, dans la salle 160-S de l’édifice du Centre, pour tenir sa séance d’organisation.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day, Jaffer, Joyal, C.P., Munson, Smith, C.P., Stratton et Zimmer (7).

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’article 88 du Règlement, le greffier du comité spécial préside à l’élection du président.

Il est proposé par l’honorable sénateur Stratton que l’honorable sénateur Smith, C.P., soit élu président du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Smith, C.P., assume la présidence du comité et fait quelques remarques d’ouverture.

Il est proposé par l’honorable sénateur Day que l’honorable sénateur Nolin soit élu vice-président du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Joyal, C.P. :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d’un autre membre du comité désigné après les consultations d’usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l’horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Joyal, C.P., que le comité fasse imprimer ses délibérations et que le président soit autorisé à déterminer le nombre d’exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Stratton que, conformément à l’article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l’absence de quorum, pourvu qu’un représentant du gouvernement et un représentant de l’opposition soient présents.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l’honorable sénateur Jaffer :

Que le comité spécial adopte la première ébauche de rapport préparée conformément à l’article 104 du Règlement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Joyal, P.C. moved:

That the special committee ask the Library of Parliament to assign research staff to the special committee, and;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the reference received by the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the Committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that the chair write to Benjamin Dolin on behalf of the committee to thank him for his contributions.

The Honourable Senator Joyal, P.C. moved:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Munson moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Zimmer moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

Il est proposé par l'honorable sénateur Joyal, C.P. :

Que le comité spécial demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche au comité spécial; et

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à s'acquitter du mandat décrit dans l'ordre de renvoi qu'il a reçu;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le président écrive à Benjamin Dolin, au nom du comité, afin de le remercier pour sa contribution.

Il est proposé par l'honorable sénateur Joyal, C.P. :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3:05 de l'annexe II du *Règlement du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Munson :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Zimmer :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Stratton moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the special committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for no more than one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Munson moved that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee proceeded to the consideration of the committee's regular meeting times.

After debate, the committee agreed that its regular timeslot would be reviewed by the steering committee.

It was agreed that the Library Analysts prepare backgrounders on:

- the United States State Department's annual review of security initiatives;
- the judicial inquiry into Air India;
- the work of the House of Commons in reviewing the Anti-terrorism Act.

At 6:24 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, June 12, 2006
(2)

[English]

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met at 6:00 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable David P. Smith, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Fairbairn, P.C., Fraser, Jaffer, Kinsella, Nolin and Smith, P.C. (7).

Other senators present: The Honourable Senators Nancy Ruth, Prud'homme, P.C. and Stratton (3).

In attendance: Wade Riordan Raaflaub and Jennifer Wispinski, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 2, 2006, the committee began its comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act (S.C. 2001, c.41).

Il est proposé par l'honorable sénateur Stratton :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement des dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Munson que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électronique, à sa discrétion.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité examine l'horaire de ses séances régulières.

Après débat, le comité convient que le comité directeur examinera l'horaire régulier du comité.

Il est convenu que les analystes de la Bibliothèque du Parlement prépareront des documents d'information sur :

- l'examen annuel des initiatives en matière de sécurité du Département d'État américain;
- l'enquête judiciaire sur la tragédie du vol d'Air India;
- le travail de la Chambre des communes concernant la révision de la Loi antiterroriste.

À 18 h 24, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le 12 juin 2006
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd'hui, à 18 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable David P. Smith, C.P. (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Fairbairn, C.P., Fraser, Jaffer, Kinsella, Nolin et Smith, C.P. (7).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Nancy Ruth, Prud'homme, C.P., et Stratton (3).

Également présents : De la Bibliothèque du Parlement : Wade Riordan Raaflaub et Jennifer Wispinski, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 2 mai 2006, le comité entreprend son examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41).

APPEARING:

The Honourable Stockwell Day, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

The Honourable Vic Toews, P.C., Q.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

*WITNESSES:**Public Safety and Emergency Preparedness Canada:*

William Elliott, Associate Deputy Minister;

James Deacon, Director General, National Security Policy.

Department of Justice Canada:

Bill Pentney, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector;

George Dolhai, Director/Senior General Counsel, Strategic Operations Section;

Stanley Cohen, Senior General Counsel, Human Rights Law Section.

Mr. Day and Mr. Toews each made statements and together answered questions.

At 7:40 p.m., the committee suspended.

At 7:42 p.m., the committee resumed.

Mr. Pentney and Mr. Dolhai answered questions.

At 7:53 p.m., the committee suspended.

At 7:59 p.m., the committee resumed in camera pursuant to rule 92(2)(e) to consider a draft future agenda.

At 8:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

COMPARAISSENT :

L'honorable Stockwell Day, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

*TÉMOINS :**Sécurité publique et Protection civile Canada :*

William Elliott, sous-ministre délégué;

James Deacon, directeur général, Politiques sur la sécurité nationale.

Ministère de la Justice Canada :

Bill Pentney, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques;

George Dolhai, directeur/avocat général principal, Section des opérations stratégiques;

Stanley Cohen, avocat général principal, Section des droits de la personne.

MM. Day et Toews font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 19 h 40, la séance est interrompue.

À 19 h 42, la séance reprend.

MM. Pentney et Dolhai répondent aux questions.

À 19 h 53, la séance est interrompue.

À 19 h 59, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit la séance à huis clos pour examiner l'ébauche de programme de ses futures réunions.

À 20 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 9, 2006

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of undertaking a comprehensive review of the provisions and operation of the *Anti-terrorism Act*, (*S.C. 2001, c.41*), reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-Eighth Parliament are as follows:

Professional and Other Services	\$ 9,864.52
Transport and Communications	90,632.88
Other Expenditures	—
Witness Expenses	<u>19,743.37</u>
Total	\$ 120,240.77

During the session your Committee held 47 meetings, during which it received evidence from 189 witnesses. A total of more than 90 hours was spent in meetings. As part of its review of the *Anti-terrorism Act*, your Committee conducted fact-finding work in Washington, D.C. and London, United Kingdom.

Respectfully submitted,

Le président,
DAVID P. SMITH

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 9 mai 2006

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses afin d'entreprendre une étude exhaustive des dispositions et du fonctionnement de la *Loi antiterroriste* (*L.C. 2001, ch.41*), rapporte, en vertu de l'article 104 du Règlement, qu'il a engagé les dépenses suivantes au cours de la première session de la trente-huitième législature :

Services professionnels et autres	9 864,52 \$
Transports et communications	90 632,88
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	<u>19 743,37</u>
Total	20 240,77 \$

Au cours de la session, votre Comité s'est réuni à 47 reprises, pour un total de 90 heures, et a entendu les témoignages de 189 témoins. Pour les besoins de son étude de la *Loi antiterroriste*, il s'est rendu à Washington (D.C.) ainsi qu'à Londres, au Royaume-Uni.

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID P. SMITH

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 8, 2006

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day at 6:03 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[*English*]

Adam Thompson, Clerk of the Committee: Honourable senators, as Clerk of the Special Senate Committee on Anti-terrorism, it is my duty to preside over the election of the chair of the committee.

Senator Stratton: I nominate Senator Smith as chair of the committee.

Mr. Thompson: Are there any other nominations? Seeing none, it is moved by the Honourable Senator Stratton that the Honourable Senator Smith do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: Carried.

I invite Senator Smith to take the chair.

Senator David P. Smith (Chairman) in the chair.

The Chairman: Thank you. I will proceed to the next item on the agenda, which is the election of the deputy chair.

Senator Day: I nominate Senator Nolin as deputy chair of the committee.

The Chairman: Are there other nominations? Seeing none, it was moved by the Honourable Senator Day that the Honourable Senator Nolin be deputy chair of this committee. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried unanimously.

We will move to item number 3, dealing with the subcommittee on agenda and procedure. Note the phrase “to be designated after the usual consultation...” It might be appropriate for that to occur between now and the next meeting. Are there further thoughts on that? Is it agreed?

Senator Joyal: I so move.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We have not had an opportunity to have the usual consultation. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

We are now at item number 4, a motion to print the committee's proceedings.

Senator Joyal: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 8 mai 2006

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit aujourd’hui à 18 h 3, en vertu de l’article 88 du *Règlement du Sénat*, afin d’organiser ses activités.

[*Traduction*]

Adam Thompson, greffier du comité : Honorable sénateurs, en ma qualité de greffier du Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste, il m'incombe de présider à l'élection de la présidence du comité.

Le sénateur Stratton : Je propose d'élire le sénateur Smith comme président du comité.

M. Thompson : Y a-t-il d'autres nominations? Puisqu'il n'y en a pas, il est proposé par l'honorable sénateur Stratton que l'honorable sénateur Smith soit le président de ce comité. Vous plaît-il, honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

M. Thompson : La motion est adoptée.

J'invite le sénateur Smith à prendre le fauteuil.

Le sénateur David P. Smith (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci. Je vais passer au point suivant à l'ordre du jour, qui est l'élection d'un vice-président.

Le sénateur Day : Je propose d'élire le sénateur Nolin comme vice-président du comité.

Le président : Y a-t-il d'autres nominations? Puisqu'il n'y en a pas, il est proposé par l'honorable sénateur Day que l'honorable sénateur Nolin soit élu vice-président de ce comité. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer au troisième point à l'ordre du jour, au sujet du Sous-comité du programme et de la procédure. Notez bien la phrase « désigner après les consultations d'usage ». Il pourrait être bon que celles-ci aient lieu entre cette réunion-ci et la prochaine. Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus? Sommes-nous d'accord?

Le sénateur Joyal : Je le propose.

Des voix : D'accord.

Le président : Nous n'avons pas eu la chance de procéder aux consultations d'usage. Qui est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté.

Nous passons maintenant au point 4, la motion pour l'impression des délibérations du comité.

Le sénateur Joyal : Je propose de l'adopter.

Le président : Tous ceux qui sont d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Carried.

Item number 5 is standard wording for authorization to hold meetings.

Senator Stratton: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Item number 6 concerns the financial report. There is a draft motion before us.

Senator Jaffer: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Item number 7 has to do with research staff. Again, the standard wording is before you.

Senator Joyal: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Senator Day: Do we know if the same research staff will be with us as during the previous session?

The Chairman: I will ask the clerk to speak to that.

Mr. Thompson: There will be 50 per cent the same staff.

The Chairman: I see that.

Mr. Thompson: Jennifer Wispinski is returning and Benjamin Dolan has taken a position at the Department of Justice. Joining us is Wade Riordan Raaflaub, from the Library of Parliament, who will assist Ms. Wispinski.

Senator Day: Perhaps, Mr. Chairman, you could send a note to our departing researcher to thank him for his efforts.

The Chairman: We will take that as agreed upon.

We move now to item number 8, on funds and accounts, with standard wording.

Senator Joyal: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Item number 9 concerns travel.

Senator Munson: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 5 est de routine, et concerne l'autorisation de tenir des réunions.

Le sénateur Stratton : Je propose de l'adopter.

Le président : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le sixième point concerne le rapport financier. Nous avons devant nous un projet de motion.

Le sénateur Jaffer : Je propose de l'adopter.

Le président : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté.

Au point 7, il s'agit du personnel de recherche. Là encore, vous avez devant vous le libellé standard.

Le sénateur Joyal : Je propose d'adopter la motion.

Le président : Ceux qui sont d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le sénateur Day : Est-ce que nous savons si nous aurons le même personnel de recherche que lors de la dernière législature?

Le président : Je vais demander au greffier d'en parler.

M. Thompson : L'équipe sera composée à moitié du personnel de la dernière session.

Le président : Je vois cela.

M. Thompson : Jennifer Wispinski nous revient et Benjamin Dolan a accepté un poste au ministère de la Justice. Nous accueillons Wade Riordan Raaflaub, de la Bibliothèque du Parlement, qui aidera Mme Wispinski.

Le sénateur Day : Peut-être, monsieur le président, pourriez-vous envoyer une note à notre attaché de recherche sortant pour le remercier de ses efforts.

Le président : Nous n'y manquerons pas.

Nous passons au point 8, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. C'est le libellé standard.

Le sénateur Joyal : Je propose de l'adopter.

Le président : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 9 porte sur les voyages.

Le sénateur Munson : Je propose de l'adopter.

Le président : Qui est pour?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté.

The Chairman: Item number 10 is, again, a standard motion on designation of members travelling.

Senator Zimmer: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Item number 11 deals with witness expenses.

Senator Stratton: I so move.

The Chairman: All in favour? Carried.

Item number 12 is electronic media coverage. Agreed, Senator Munson? Okay. Carried.

Time slot for regular meetings. We might have a little discussion on this, because I know that in the past, when we have had a lot of witnesses — of course, it is not clear whether we will get into witnesses — it is pretty difficult to hold meetings in the morning, particularly for those coming from the West. I think the standard time is 2 p.m.

Senator Stratton, what are your thoughts on this?

Senator Stratton: We have one member, Senator Andreychuk, who will be coming from Regina.

The Chairman: As I understand it, we have to be out of this room by 3:30 p.m.

Senator Stratton: I would suggest 4 p.m. for that reason, unless we have a long list. I know she will come in the night before if we do.

Mr. Thompson: If I could just point out that at 4 p.m. on Mondays the Standing Senate Committee on Human Rights meets, so Senator Andreychuk will have that conflict.

Senator Stratton: Two o'clock it is.

The Chairman: At six o'clock you have Defence, do you not?

Mr. Thompson: They meet in the evenings.

Senator Jaffer: If it is two o'clock, it means people from the West have to come the night before. We have been doing that for a year. It is possible to do it later.

Senator Stratton: We could do it at 6 p.m.

Senator Jaffer: If that is possible, I would appreciate it. Then when we have witnesses, we can change it.

The Chairman: I think we should have the steering committee look into this. I do not think we need to decide until we have some consensus on whether or not we will have more witnesses. We had a fairly full parade of witnesses.

Senator Stratton, we might have some discussion as to whether the two new ministers would like to come and whether members of the committee would like to hear them. I think it would be only

Le président : Le point 10 est encore une fois une motion de routine pour la désignation des membres du comité qui voyagent.

Le sénateur Zimmer : Je propose de l'adopter.

Le président : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le point 11 porte sur les dépenses des témoins.

Le sénateur Stratton : Je propose de l'adopter.

Le président : Tous ceux qui sont d'accord? C'est adopté.

Le point 12 concerne la diffusion des délibérations publiques par les médias d'information. C'est d'accord, sénateur Munson? D'accord. Adopté.

Les plages horaires pour les réunions régulières. Peut-être devrions-nous en discuter un peu, parce que je sais que dans le passé, quand nous avions beaucoup de témoins — mais évidemment, on ne sait pas encore si nous entendrons des témoins — il était assez difficile de tenir des réunions le matin, particulièrement pour ceux qui venaient de l'Ouest. Je pense que l'heure normale est 14 heures.

Sénateur Stratton, qu'en pensez-vous?

Le sénateur Stratton : Nous avons un membre, le sénateur Andreychuk, qui viendra de Regina.

Le président : Si j'ai bien compris, nous devons être sortis de cette salle pour 15 h 30.

Le sénateur Stratton : Je suggère ces heures pour cette raison, à moins que nous ayons une longue liste. Je sais que le cas échéant, elle arrivera la veille au soir.

M. Thompson : Si je peux me permettre, les lundis, le comité des droits de la personne se réunit à 16 heures, alors ce conflit se posera pour le sénateur Andreychuk.

Le sénateur Stratton : Ce sera donc 14 heures.

Le président : À 18 heures, vous avez le comité de la défense, non?

M. Thompson : Il se réunit en soirée.

Le sénateur Jaffer : Si c'est 14 heures, cela veut dire que les gens qui viennent de l'Ouest doivent arriver la veille au soir. Nous l'avons fait pendant un an. On pourrait se réunir plus tard.

Le sénateur Stratton : Ce pourrait être à 18 heures.

Le sénateur Jaffer : Si c'était possible, je l'apprécierais. On pourra changer si on doit recevoir des témoins.

Le président : Je crois que nous devrions charger le comité de direction d'étudier la question. Je ne pense pas que nous devions prendre une décision tant que nous n'aurons pas de consensus sur la nécessité d'entendre ou non d'autres témoins. Nous avons vu défiler tout un cortège de témoins.

Sénateur Stratton, nous devrions peut-être parler des nouveaux ministres, qui voudraient peut-être venir nous voir, ou que les membres du comité pourraient vouloir entendre. Je

fair to give them a reasonable period of time. I do not think we will be in a position to meet with witnesses next week, but in the meantime, the steering committee could be meeting. I think it would be helpful, Senator Stratton, if some thought was given to this and we got a response on that.

Senator Jaffer: I am a little confused, because we brought it up here and now we are saying the steering committee will look at it. I think that this is something we should look at, because the steering committee is looking at rules and procedures.

The Chairman: We are still on what the regular time slot will be at the moment.

Senator Jaffer: Yes. I am saying if we are intending to meet with witnesses, then that is fine. I will come the night before, because it mostly just affects me. If we are not meeting with witnesses, then I would like to have a meeting at 6 o'clock.

The Chairman: The other thing we will have to look into is what meeting rooms are available. As I understand it, we have to be out of this room at 3:30 p.m. if we plan to meet here. Perhaps the clerk could clarify that for us.

Mr. Thompson: The Standing Senate Committee on Human Rights normally meets in this room at 4 p.m. They are normally done by six o'clock, so we could meet following them. Scheduling will be dependent on whether or not we are having witnesses. If we are not having witnesses and are just having an in-camera discussion, we do not need to meet in this room because we do not require the video facilities that are available here. Therefore, we could then use one of the other rooms that might be available.

Senator Joyal: Is room 257 not where Human Rights usually met? When I attended the meetings of Human Rights, it was in 257 East Block.

Mr. Thompson: I believe that is their standard room assignment, but when they meet with witnesses they usually televise the proceedings, which puts them in this room.

Senator Joyal: Room 257 could offer television. We had TV there certainly at meetings on various bills and with witnesses. I remember very well when we had witnesses from Britain, we had —

Mr. Thompson: My understanding is that room 257, while it is still available for video conferencing, is no longer available for televising. The infrastructure has not been upgraded. The only rooms that can handle televising are 160S, and rooms 2 and 9 in the Victoria Building. I will look into that.

The Chairman: We can have the clerk canvas that so that when the steering committee meets, we can discuss the options.

pense que pour être juste, on devrait leur laisser un temps raisonnable. Je ne pense pas que nous serons en mesure d'entendre des témoins la semaine prochaine, mais entre-temps, le comité de direction pourrait se réunir. Il me semble que ce serait utile, sénateur Stratton, d'y réfléchir et d'obtenir une réponse à ce sujet.

Le sénateur Jaffer : Je suis un peu confus, parce que nous avons soulevé la question et maintenant nous disons que c'est le comité de direction qui en discutera. Je pense que c'est à nous qu'il incombe d'examiner cela, parce que le comité de direction s'occupe de règlements et de procédures.

Le président : Nous sommes encore avec la plage horaire habituelle pour l'instant.

Le sénateur Jaffer : Oui. Ce que je dis, c'est que si nous avons l'intention de rencontrer des témoins, ça va. Je viendrais la veille, parce que c'est surtout moi que cela concerne. Si nous ne devrons pas rencontrer des témoins, j'aimerais bien que la réunion ait lieu à 18 heures.

Le président : L'autre chose qu'il nous faudrait déterminer, c'est s'il y a des salles de réunion. Si je comprends bien, nous devons être sortis de cette pièce pour 15 h 30 si nous pensons nous réunir ici. Peut-être le greffier pourrait-il préciser cela?

Mr. Thompson : Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit normalement dans cette pièce à 16 heures. Il a généralement terminé à 18 heures, alors nous pourrions nous réunir après lui. L'heure de la réunion dépendra si nous avons des témoins ou non. S'il n'y en a pas, et que nous n'avons seulement qu'une discussion à huis clos, nous n'avons pas besoin de nous réunir dans cette pièce-ci parce que nous n'avons pas besoin des installations de diffusion qu'elle contient. Par conséquent, nous pourrions nous réunir dans une des autres salles qui seraient disponibles.

Le sénateur Joyal : Est-ce que le comité des droits de la personne ne se réunit pas normalement dans la salle 257? Quand j'ai assisté à une de ses réunions, c'était dans l'édifice de l'Est, la salle 257.

Mr. Thompson : Je crois que c'est leur salle habituelle, mais quand ils entendent des témoins, leurs délibérations sont généralement diffusées, alors il leur faut cette salle-ci.

Le sénateur Joyal : Il pourrait y avoir ces installations dans la pièce 257. La télévision y était certainement, lors de réunions que nous avons eues sur divers projets de loi, avec des témoins. Je me rappelle très bien, quand nous avons reçu des témoins de la Grande-Bretagne, que...

Mr. Thompson : D'après ce que j'ai compris, la salle 257, bien qu'elle soit encore disponible pour la vidéoconférence, ne l'est plus pour la diffusion télévisée. L'infrastructure n'a pas été mise à niveau. Les seules salles d'où peuvent être diffusées les réunions sont la pièce 160S et les salles 2 et 9 de l'édifice Victoria. Je vais vérifier.

Le président : Nous pouvons demander au greffier de vérifier cela et ainsi, quand le comité de direction se réunira, nous pourrons discuter des possibilités.

Senator Joyal: That room was the summit room at that time, as I understood. There was TV there, so I do not know what broke down since then.

The Chairman: We are not under quite the pressure we were, in that when this motion was first on the Order Paper, it was for a date before we rose in the summer. I spoke with Senator Comeau and said I thought that should carry over until we come back so we will have the summer to write whatever it is we plan to write, and that was agreed to. We will need to have some discussion as to whether or not we want to reopen certain areas and have more witnesses or whether we have pretty well heard from the logical ones.

There is the other issue, on which we will get some feedback from Senator Stratton, with regard to the ministers, which would be Vic Toews and Stockwell Day. They would be the two relevant ones.

Senator Joyal: I have another item to raise.

The Chairman: First, regarding the time slot, at the next meeting, which will be at the call of the chair after the steering committee has met, I think we can take it as a given it will not be next week because we will not know any of these things.

Senator Day: The point was made earlier by Senator Stratton that Senator Andreychuk is on this committee, but she is not listed in this group. Was that an oversight?

Senator Stratton: I am substituting for her today.

Senator Day: This list is partially one of substitutes; is that right? Senator Munson is not on here.

Mr. Thompson: I received Senator Munson's membership change just prior to the meeting.

Senator Day: Senator Andreychuk, who was on this committee previously, continues as a member.

Mr. Thompson: Yes.

The Chairman: We are agreed that the steering committee will review this, try to identify the options, and when we next meet, we will try to finalize the regular meeting slot at that point.

Senator Joyal, under other business.

Senator Joyal: When you were suggesting the possibility that we could have the two new ministers testify, I wanted to add that since we last met, I have been trying to remember what of substance has happened in terms of security involving Canada that we might want to revisit. The last memory I have, which is short, is that I believe two or three weeks ago the U.S. State Department released its annual review of security initiatives and they specifically mentioned Canada.

I wonder if our research staff could go through the documentation that was released by the State Department at that time and give us an update. There was a specific reference to

Le sénateur Joyal : À ce que j'ai compris, cette salle était celle du Sommet, à l'époque. La télévision y était, alors je ne vois pas ce qui a pu se passer depuis.

Le président : Nous ne subissons pas autant de pression qu'à l'époque, en ce sens que lorsque cette motion a été inscrite au *Feuilleton*, c'était pour une date antérieure à l'ajournement pour l'été. J'ai parlé avec le sénateur Comeau et lui ai dit que je pensais que ce devrait être reporté jusqu'après notre retour, pour que nous ayons tout l'été pour rédiger ce que nous devions rédiger, et c'est ce qui a été convenu. Il nous faudra avoir une discussion pour déterminer si nous voulons revenir sur certaines questions et entendre d'autres témoins, ou si nous avons entendu à peu près tout ce qu'il était logique d'entendre.

Il y a une autre question, dont nous parlera le sénateur Stratton, au sujet des ministres, soit Vic Toews et Stockwell Day. C'est eux qu'il serait pertinent d'entendre.

Le sénateur Joyal : J'ai une autre question à soulever.

Le président : Tout d'abord, au sujet de la plage horaire, à la prochaine réunion, que convoquera la présidence après que le comité de direction se sera réuni, je pense que nous pouvons dire d'ores et déjà que ce ne sera pas la semaine prochaine, parce que nous n'aurons aucune de ces réponses.

Le sénateur Day : Le sénateur Stratton a déjà dit tout à l'heure que le sénateur Andreychuk siège à ce comité, mais son nom ne figure pas dans la liste. Est-ce que c'est un oubli?

Le sénateur Stratton : Je la remplace ici aujourd'hui.

Le sénateur Day : Cette liste est partiellement une liste de substituts; c'est vrai? Le sénateur Munson n'y est pas.

M. Thomson : J'ai reçu l'avis de changement du sénateur Munson juste avant la réunion.

Le sénateur Day : Le sénateur Andreychuk, qui siégeait au comité auparavant, en reste membre.

M. Thomson : Oui.

Le président : Nous avons donc convenu que le comité de direction passera ceci en revue, il cernera des possibilités, et quand nous nous réunirons la prochaine fois, nous tenterons de fixer l'heure des réunions régulières.

Sénateur Joyal, sous Autres points.

Le sénateur Joyal : Quand vous avez parlé de la possibilité que nous invitons les deux nouveaux ministres à témoigner, je voulais ajouter que depuis notre dernière réunion, j'ai essayé de me rappeler ce qui était arrivé d'important en matière de sécurité, qui concerne le Canada, sur quoi nous voudrions revenir. Le dernier souvenir que j'ai, qui est bref, c'est qu'il y a deux ou trois semaines, il me semble, le U.S. State Department a diffusé son rapport d'examen annuel des initiatives de sécurité et que le Canada y était mentionné.

Je me demande si notre personnel de recherche peut examiner la documentation qu'a diffusée le State Department à ce moment-là, et nous en faire un résumé. Il y avait une référence particulière

Canada and some criticism. I think there was another document released two or three days later, if my memory serves me well, with the American point of view in terms of security in Canada.

If we could get that, I would like to review it — and maybe the steering committee will review whether we need to hear more views on that specific point. That ties into my point that we should perhaps revisit what has happened in terms of security where Canada might be involved. We might want to either consider hearing other witnesses, other views, or canvas those issues, because we cannot ignore what has happened in the four months since we had our last meeting.

The Chairman: I think that is a good suggestion. Could we have a motion that the analysts look at that and prepare a report for members of the committee? It could be circulated to the members when it is available. We do not have to wait until the next meeting.

Senator Day: Just to confirm your point, Mr. Chairman, since this report will be going to a new government, I think it is critical that we meet with the ministers responsible. We will have to do that.

The Chairman: Well, it seems fairly logical. I think it is reasonable that Senator Stratton just explore that a little.

Senator Joyal: On that very point, Mr. Chairman, could you remind us again of the target date for the conclusion of our work?

The Chairman: I think it is October 5. We got an extension. We are to table the report by October 5, so that is a couple of weeks after the Senate resumes. We may very well have to have one in the summer, but hopefully not.

Senator Joyal: Very good. Thank you.

Senator Jaffer: I also have a request. From what I read, the Air India inquiries are looking at the terrorist trials and the idea of having three judges. I would like to know exactly what the terms of reference are. I do not think we necessarily need witnesses, but it would be good to know because that is something we have been looking at. Once we have seen the terms of reference, we can decide whether we need to do more work on that side.

The Chairman: I think we are agreed that we will ask the analyst to obtain that and again circulate a précis of it to us as committee members. That will be part of their mandate, yes.

Agreed?

Any other items of business that members wish to raise?

Senator Day: Do you know where the House of Commons is with respect to their parallel work?

The Chairman: I was discussing this with the clerk today; what is your latest update?

au Canada, et certaines critiques. Je pense qu'un autre document a été publié deux ou trois jours plus tard, si ma mémoire est bonne, donnant le point de vue américain sur la question de la sécurité au Canada.

Si nous pouvions l'obtenir, j'aimerais bien l'examiner — et peut-être le comité de direction pourrait-il décider si nous devons entendre d'autres avis sur cette question particulière. Et cela revient à ce que je disais, que nous devrions peut-être examiner ce qui est arrivé en matière de sécurité, qui pourrait concerner le Canada. Peut-être voudrions-nous même envisager d'entendre d'autres témoins, d'autres points de vue, ou examiner ces questions, parce que nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de ce qui a pu arriver dans les quatre mois qui se sont écoulés depuis notre dernière réunion.

Le président : Je pense que c'est une bonne suggestion. Est-ce qu'une motion pourrait être proposée pour que les analystes se penchent dessus et rédigent un rapport pour les membres du comité? Il serait transmis au comité aussitôt qu'il serait prêt. Nous n'avons pas besoin d'attendre la prochaine réunion.

Le sénateur Day : Pour confirmer ce que vous dites, monsieur le président, puisque le rapport sera remis à un nouveau gouvernement, je pense qu'il est indispensable que nous rencontrions les ministres responsables. Nous devrons le faire.

Le président : Eh bien, cela semble assez logique. Je pense qu'il est raisonnable que le sénateur Stratton étudie un peu la question.

Le sénateur Joyal : À ce propos, monsieur le président, pourriez-vous nous rappeler la date visée pour la fin de nos travaux?

Le président : Je pense que c'est le 5 octobre. Nous avons obtenu une prolongation. Nous devons remettre le rapport le 5 octobre, alors ce sera quelque deux semaines après la reprise des travaux du Sénat. Nous pourrions très bien en avoir pendant l'été, mais j'espère que non.

Le sénateur Joyal : Très bien. Je vous remercie.

Le sénateur Jaffer : J'ai aussi une demande à faire. D'après ce que j'ai lu, les demandes de renseignements concernent le vol Air India portent le procès des terroristes et la possibilité d'avoir trois juges. J'aimerais connaître la teneur exacte du mandat. Je ne pense pas que nous ayons nécessairement besoin de témoins, mais ce serait une bonne chose à savoir, puisque nous nous sommes penchés sur la question. Une fois que nous aurons vu le mandat, nous pourrons décider s'il reste du travail à faire de ce côté-là.

Le président : Je pense que nous sommes d'accord pour demander à l'analyste d'obtenir cela et de nous remettre, aux membres du comité, un résumé. Cela fera partie de leur mandat, oui.

C'est d'accord?

Les membres du comité ont-ils d'autres questions à soulever?

Le sénateur Day : Savez-vous où en est la Chambre des communes, avec ses travaux parallèles?

Le président : J'en parlais avec le greffier aujourd'hui; quelles sont les dernières nouvelles?

Mr. Thompson: I think Ms. Wispinski might be in a better position to answer. I understand that the House has essentially taken the same steps as the Senate. They have re-designated a committee to continue the examination. I am not sure what their deadline is.

Jennifer Wispinski, Researcher, Library of Parliament: My understanding is that their deadline to report is June 23. That was the original motion passed in the House. I have not heard that there has been an extension.

I do not believe that they have done any work on that or that the subcommittee that was looking at it has met, but that is my understanding.

Senator Joyal: Is the committee composed of the same members or has it changed?

Ms. Wispinski: My understanding is there are some new members, but I am not sure how many versus continuing members.

The Chairman: We would ask you to get the list of both the previous membership and the current membership and then we could circulate that to our committee members just for background information.

Agreed?

Senator Joyal: If I remember well, the terms of reference that we have received from the Senate reinstate all the testimony and the documentation that was processed through the former committee in the previous Parliament.

That is right? Good.

The Chairman: We do not need a motion for that.

Senator Joyal: I just want to be sure that that established the basis of reference of this committee.

The Chairman: Yes. It is good to clarify that.

Senator Joyal: Thank you.

The Chairman: Does any senator have any other items under "other business"?

Senator Day: We have the first report.

The Chairman: Yes, that was adopted under motion 6.

Senator Stratton: One question I would like to ask: What is the \$90,000 for?

Mr. Thompson: That was our trips to London and Washington.

Senator Stratton: Thank you. I thought you were planning to go to Timbuktu or something.

The Chairman: That is the past. We will stand adjourned until the call of the chair. I think you can take it as a given that we will not be in a position to meet —

M. Thompson : Je pense que Mme Wispinski serait mieux placée pour vous répondre. À ce que j'ai compris, la Chambre a pris, en gros, les mêmes mesures que le Sénat. Elle a recréé un comité pour poursuivre l'examen. Je ne connais pas exactement son échéancier.

Jennifer Wispinski, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement : D'après ce que j'ai compris, ils doivent présenter un rapport le 23 juin. C'est la date fixée dans la motion originale adoptée à la Chambre. Je n'ai pas entendu parler de prolongation.

Je ne crois pas qu'ils aient travaillé là-dessus, ou que le sous-comité chargé de la question se soit réuni, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

Le sénateur Joyal : Est-ce que le comité est composé des mêmes membres, ou est-ce qu'il a changé?

Mme Wispinski : À ce que j'ai compris, il y a de nouveaux membres, mais je ne suis pas sûre de leur nombre comparativement aux anciens membres.

Le président : Nous pourrions vous demander d'obtenir la liste des membres de l'ancien comité et du comité actuel, puis nous pourrions la remettre aux membres de notre comité, à titre d'information.

C'est d'accord.

Le sénateur Joyal : Si je me souviens bien, le mandat que nous avons reçu du Sénat avale tous les témoignages et la documentation des travaux de l'ancien comité, pendant l'autre législature.

C'est bien cela? C'est bien.

Le président : Il n'est pas nécessaire d'avoir une motion pour cela.

Le sénateur Joyal : Je voudrais seulement être sûr que cela constituait la base de référence de ce comité.

Le président : Oui. Il est bon de le préciser.

Le sénateur Joyal : Je vous remercie.

Le président : Est-ce quelqu'un a d'autres choses à dire, sous « Autres points »?

Le sénateur Day : Nous avons le premier rapport.

Le président : Oui, il a été adopté avec la motion 6.

Le sénateur Stratton : J'aurais une question à poser : à quoi servent ces 90 000 \$?

M. Thompson : C'était pour nos voyages à Londres et à Washington.

Le sénateur Stratton : Merci. Je pensais que vous prévoyiez aller à Tombouctou ou quelque part ailleurs.

Le président : C'est du passé. Nous allons ajourner la séance jusqu'à nouvelle convocation de la présidence. Je pense qu'on peut dire tout de suite que nous ne serons pas en mesure de nous réunir...

Senator Joyal: I asked that question of Senator Fairbairn two or three weeks ago. When we met last time we had a draft report, if I remember, that was circulated among the members. Did we give that back to the clerk or did we keep it in our personal files?

Mr. Thompson: They were not collected by my office.

Senator Joyal: They were not collected. In other words, we have a copy of the draft report that was circulated at that time in our files.

Mr. Thompson: Yes.

The Chairman: If members cannot locate their copies, they can contact the clerk.

Senator Joyal: I think it would be helpful for us to read it again and try to re-familiarize ourselves with the major outlines.

The committee adjourned.

OTTAWA, Monday, June 12, 2006

The Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act met this day at 6 p.m. to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Anti-terrorism Act, (S.C. 2001, c.41).

Senator David P. Smith (Chairman) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome. For our viewers, I will explain the purpose of this committee.

In October of 2001, in direct response to the terrorist attacks in New York City, Washington and Pennsylvania, and at the request of the United Nations, the Canadian government introduced Bill C-36, the Anti-terrorism Act. Given the urgency of the situation, Parliament was asked to expedite our study of the proposed legislation, and the committee agreed. The deadline for the passage of Bill C-36 was mid-December 2001. However, concerns were expressed that it was difficult to thoroughly assess the impact of this proposed legislation in such a short period. For that reason, it was agreed that three years later, Parliament would be asked to examine the provisions of the act and its impact on Canadians with the benefit of hindsight and in a less emotionally charged environment.

In December 2004 the Senate struck the Special Committee on the Anti-terrorism Act in order to fulfill that obligation. In the previous session of Parliament, the Special Committee held 47 meetings and heard from 141 witnesses, including government ministers and officials, international and domestic experts on the threat environment and legal experts. I cannot resist pointing out that we heard many more witnesses and had many more meetings than our colleagues in the other place, but I am sure they will be working hard to keep on schedule.

Le sénateur Joyal : J'ai posé la question au sénateur Fairbairn il y a deux ou trois semaines. À notre dernière réunion, nous avions un projet de rapport, si je me souviens bien, qui a été remis aux membres. Est-ce qu'il a été remis au greffier, ou l'avons-nous gardé dans nos dossiers personnels?

M. Thompson : Ils n'ont pas été remis à mon bureau.

Le sénateur Joyal : Ils n'ont pas été remis. Autrement dit, nous avons dans nos dossiers une copie du projet de rapport qui a été diffusé à ce moment-là.

M. Thompson : Oui.

Le président : Ceux qui ne trouvent pas leur exemplaire peuvent en demander au greffier.

Le sénateur Joyal : Je pense qu'il serait très utile que nous le relisions pour essayer de nous rafraîchir la mémoire sur ses grandes lignes.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 12 juin 2006

Le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste se réunit ce jour à 18 heures pour procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi antiterroriste (L.C. 2001, ch.41).

Le sénateur David P. Smith (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue. Je vais expliquer à l'intention des téléspectateurs le but de ce comité.

En octobre 2001, en réaction directe aux attaques terroristes perpétrées à New York, à Washington et en Pennsylvanie et à la demande des Nations Unies, le gouvernement canadien a présenté le projet de loi C-36, Loi antiterroriste. Étant donné l'urgence de la situation à l'époque, le Parlement a été invité à accélérer l'étude du projet de loi, ce que nous avons accepté de faire. Le délai pour l'adoption du projet de loi avait été fixé à la mi-décembre 2001. Toutefois, devant les craintes de ne pouvoir évaluer pleinement la portée de cette loi dans un délai si court, il a été convenu que le Parlement serait invité trois ans plus tard à examiner rétrospectivement les dispositions de la loi et ses répercussions sur les Canadiens, dans un climat moins chargé émotivement aux yeux du public.

En décembre 2004, le Sénat a constitué le Comité spécial sur la Loi antiterroriste pour respecter cette obligation. Au cours de la précédente législature, le comité spécial a tenu 47 réunions et entendu 141 témoins, dont des ministres et des hauts fonctionnaires, des experts internationaux et nationaux sur le climat de menace et des experts juridiques. Je ne peux m'empêcher de souligner que nous avons entendu beaucoup plus de témoins et tenu beaucoup plus de réunions que nos collègues de l'autre endroit, mais je suis sûr qu'ils feront tout leur possible pour respecter le programme.

The special committee travelled to Washington, D. C., and to London, England. Among those we heard from were representatives of families whose loved ones were killed by terrorist acts. It was moving testimony.

Parliament dissolved for the last election before the committee could complete its work. The committee was struck again by the Senate in May 2006. In so doing, it referred all of the previous papers and evidence to this committee. When the committee has completed its study, its report to the Senate will outline any issue that we believe should be addressed. That will allow the results of the work of the committee to be available to Parliament and to the Canadian public. As I mentioned, the House of Commons is undertaking a similar process.

The most recent general election resulted in a change of government. We are fortunate this evening to be joined by two ministers who can provide the new government's perspective on the Anti-terrorism Act. We welcome the Honourable Stockwell Day, Minister of Public Safety, accompanied by Mr. William Elliott, Associate Deputy Minister; the Honourable Vic Toews, Minister of Justice and Attorney General of Canada, accompanied by Mr. Bill Pentney, Senior Assistant Deputy Minister, and by Mr. George Dolhai, Director and Senior General Counsel. Senators will recall that Mr. Pentney and Mr. Dolhai appeared before this committee during the previous session.

Ministers, I will leave it to you to decide who will present first. We eagerly await your comments.

Hon. Stockwell Day, P.C., M.P., Minister of Public Safety:
Thank you, Mr. chairman.

[Translation]

Thank you, honourable senators and dear colleagues. I do appreciate what you have been doing so far.

[English]

Your work has been helpful and will continue to be so. We look to this committee for the expertise, the advice, and the proper challenge that you will present to us so that we can ensure that our country fulfills what I believe and our Prime Minister believes to be the first responsibility of any government — the safety and security of its citizens. To that end, we will read the comments and recommendations of the committee in respect of the Anti-terrorism Act.

The committee's review is mandated by section 145 of the Anti-terrorism Act. It is our view that the act remains a vital component of an effective security framework and is a key part of protecting Canadians and their families. It provides us with the necessary tools to combat terrorism and the necessary safeguards to ensure that these tools are used appropriately, always with the balance of considering safety and security along with preservation of vital, important human rights and individual freedoms.

Le comité spécial est allé à Washington, D. C. et à Londres, en Angleterre. Nous avons notamment entendu des représentants de familles qui avaient perdu des parents proches lors de ces attentats terroristes. Ces témoignages ont été émouvants.

Le Parlement a été dissout quand les dernières élections ont été déclenchées, avant que le comité puisse terminer son travail. Le Sénat a reconstitué le comité en mai 2006. Ce faisant, il lui a renvoyé tous les documents et témoignages reçus par l'ancien. Quand il aura terminé son étude, le comité exposera dans son rapport au Sénat toutes les questions sur lesquelles il estimera qu'il faut intervenir. Les résultats des travaux du comité seront donc mis à la disposition du Parlement et du grand public. Encore une fois, la Chambre des communes mène de son côté un travail analogue.

Les dernières élections générales ont entraîné un changement de gouvernement. Nous avons la chance ce soir d'accueillir deux ministres qui vont pouvoir nous donner la perspective du nouveau gouvernement sur la Loi antiterroriste. Nous accueillons l'honorable Stockwell Day, ministre de la Sécurité publique, accompagné de M. William Elliott, sous-ministre délégué; et l'honorable Vic Toews, ministre de la Justice et procureur général du Canada, accompagné de M. Bill Pentney, sous-ministre adjoint principal, et de M. George Dolhai, directeur et avocat général principal. Les sénateurs se souviendront que M. Pentney et M. Dolhai ont déjà comparu au comité lors de la précédente session.

Messieurs les ministres, je vous laisse le soin de choisir lequel de vous deux va commencer. Nous attendons vos remarques avec impatience.

L'honorable Stockwell Day, C.P., député, ministre de la Sécurité publique : Merci, monsieur le président.

[Français]

Merci honorables sénateurs, chers collègues. J'apprécie beaucoup le travail que vous avez fait à ce jour.

[Traduction]

Votre travail a été utile et va continuer de l'être. Nous comptons sur votre comité pour nous fournir des opinions expertes, des conseils et aussi nous stimuler pour que nous puissions faire en sorte que notre pays accomplisse ce qui me semble et ce qui semble au premier ministre être la première responsabilité de tout gouvernement, assurer la sécurité de ses citoyens. Nous lirons donc dans ce but les commentaires et recommandations de votre comité à propos de la Loi antiterroriste.

L'examen que mène le comité est stipulé par l'article 145 de la Loi antiterroriste. Nous considérons que cette loi demeure une composante vitale d'un cadre de sécurité efficace et qu'elle est un élément essentiel de la protection des Canadiens et de leurs familles. Elle nous fournit les outils nécessaires pour lutter contre le terrorisme et les garanties voulues pour utiliser correctement ces outils, en tenant toujours compte de l'équilibre entre les préoccupations de sécurité et la préservation de droits humains et de libertés individuelles importants et même vitaux.

The threat environment that faces Canada today has not diminished. On September 11, 25 Canadians lost their lives, as did thousands of Americans and others. Since then there have been terrorist attacks in more than 30 countries, including at a night club in Bali, where three Canadians were killed; four trains were attacked in Madrid; a school in Beslan; and the underground and bus system in London. These events remind us that the threat of terrorism is international. It is present, it is with us; it is not going away.

The international nature of the terrorist threat demands an international response, and Canada needs to collect and share information so that we can respond to and prevent attacks on Canada and on our allies. To that end, intelligence is the lifeblood of our efforts to detect and, hopefully, to prevent and disrupt sophisticated and global threats to our security. The United Nations recognizes the value of intelligence and called upon states to intensify and accelerate the exchange of information in resolution 1373 in 2001. The ATA has helped us to ratify and implement a number of other important international agreements, such as international recommendations on terrorist financing and other United Nations security resolutions dealing with actions against terrorism. The ATA has provided us with the means to stand up for Canadians and with our allies in this fight against terrorism.

However, we recognize that intelligence alone will not forestall an attack. We need the cooperation and support of all Canadians, of all backgrounds and of all beliefs. To that end, our security, intelligence and law enforcement agencies are reaching out to communities to more effectively communicate with Canadians and better explain their roles and mandates. These agencies adhere to the highest standards of professionalism in performing their duties while working within the framework of Canadian law and reflecting our democratic values.

I recognize that there might be a perception in some communities that they are being unfairly targeted by law enforcement, but I would state now for the record that I and the agencies under my direction do not support racial profiling in any way, shape or form. We receive positive feedback from those communities with whom we meet on these issues. The meetings are attended by RCMP and CSIS officials and we discuss the areas of concern. The Prime Minister, as recently as Saturday, had an extensive community meeting in Toronto. I had a most favourable meeting last night with members of faith communities in Ottawa. The work is appreciated, as is the ongoing cooperation.

We also have a cross-cultural round table under the auspices of the Department of Public Safety. It advises Public Safety and its agencies, and the government in general, on issues related to security and how they tie in with issues related to diversity in our communities. I met with members of the round table in Montreal in February and in Gatineau one week ago. I was encouraged by

La menace qui pèse sur le Canada n'a pas diminué. Le 11 septembre, 25 Canadiens ont perdu la vie, de même que des milliers d'Américains et autres ressortissants. Depuis, des attaques terroristes ont eu lieu dans plus de 30 pays, notamment dans une boîte de nuit de Bali où trois Canadiens ont été tués, des attentats ont frappé quatre trains à Madrid; une école à Beslan; et le métro et le réseau d'autobus de Londres. Ces événements nous rappellent que la menace du terrorisme est internationale. Elle est présente, elle est parmi nous et elle ne s'estompe pas.

Étant donné la nature internationale de cette menace terroriste, une réponse internationale s'impose et le Canada doit recueillir et partager des renseignements pour nous permettre de réagir et d'éviter des attaques contre le Canada et nos alliés. À cet égard, le renseignement est le nerf de nos efforts pour détecter et, espérons-le, bloquer des menaces sophistiquées et mondiales contre notre sécurité. L'ONU reconnaît l'importance du renseignement et a invité les États à intensifier et accélérer l'échange d'information avec sa Résolution 1373 en 2001. La Loi antiterroriste nous a permis de ratifier et de mettre en œuvre diverses autres ententes internationales importantes, notamment les recommandations internationales sur le financement du terrorisme et d'autres résolutions de sécurité de l'ONU concernant les interventions contre le terrorisme. La loi nous a aussi permis de prendre la défense des Canadiens et de nous associer à nos alliés dans la lutte contre le terrorisme.

Nous constatons cependant que le renseignement ne suffit pas à lui seul à empêcher les attaques. Nous avons besoin de la coopération et du soutien de tous les Canadiens, de tous horizons et de toutes croyances. À cette fin, nos organismes de sécurité, de renseignement et d'application de la loi tendent la main aux communautés afin de mieux communiquer avec les Canadiens et de mieux leur expliquer leur rôle et leur mandat. Ces organismes respectent les normes de professionnalisme les plus rigoureuses lors de l'exercice de leurs fonctions dans le cadre du droit canadien et dans le respect de nos valeurs démocratiques.

Je reconnais que certaines communautés peuvent avoir le sentiment qu'elles sont injustement ciblées par les forces de l'ordre, mais je tiens à dire officiellement ici que ni moi, ni les organismes qui relèvent de moi n'appuyons le profilage racial sous quelque forme que ce soit. Nous recevons des réactions positives des représentants des communautés que nous rencontrons sur ces questions. Des agents de la GRC et du SCRS participent à ces rencontres au cours desquelles nous discutons des questions problématiques. Pas plus tard que samedi dernier, le premier ministre a tenu une importante réunion communautaire à Toronto. J'ai eu hier soir une rencontre très fructueuse avec des représentants de diverses confessions à Ottawa. Les gens apprécient notre travail et cette coopération continue.

Nous avons aussi une table ronde transculturelle sous les auspices du ministère de la Sécurité publique. Elle conseille le ministère et ses organismes ainsi que le gouvernement en général sur des questions de sécurité en les replaçant dans le contexte de la diversité de nos communautés. J'ai rencontré des membres de cette table ronde à Montréal en février et à Gatineau il y a une

the ongoing support for an open dialogue between government and Canadians. Members of this cultural round table have held public meetings across the country and will continue to do so.

We recently heard from a fellow ally, the Honourable John Howard, Prime Minister of Australia. In terms of purposes and powers, he said:

...Terrorism will not be defeated by rolling ourselves into a small ball, going into a corner and imagining that somehow or other we will escape notice.

He is right: Wishful thinking is not a policy. Failure to act is not an option. Combating terrorism means giving ourselves the appropriate tools to defend ourselves. The ATA is one of those tools. It is an instrument. It makes it difficult for terrorists to operate, both domestically and abroad. It includes important preventive measures to stop attacks before they start and essential safeguards to provide for appropriate review, which we are doing. Without the ATA, we would not have the current ability to lay charges and to prosecute terrorism offences.

The charges against the 17 individuals arrested June 2 fall under the ATA. The individuals charged with such offences are now before the courts. While terrorism may be inspired by extreme ideology and hate, it is fuelled by dollars and cents.

In 2004-05, FINTRAC, which is Canada's financial intelligence agency, provided financial intelligence on 32 suspected cases of terrorist financing activity and other threats to the security of Canada. Providing these disclosures to law enforcement agencies and intelligence agencies is vital. It is a key instrument in efforts to cut off the supply of funding to terrorists.

As I have already indicated, being prepared, getting ahead of the dangers and preventing their occurrence is what the Anti-terrorism Act is all about. Its focus is forward looking. It is designed not only to prosecute terrorist activities, but also to prevent them.

Through its listing provisions, the Criminal Code, as amended by the ATA, provides another, ongoing means to curtail the ability of terrorist groups to raise funds, thereby reducing their ability to operate here in Canada. Our listing provisions are another part of the international effort spearheaded by the United Nations to deny known terrorist groups access to funds. It is a public means of identifying groups that might do Canadians harm. In this regard, as you know, we recently listed the Liberation Tigers of Tamil Eelam, the LTTE, or Tamil Tigers, as the terrorist organization that it indeed is.

semaine. J'ai été encouragé de constater que le soutien à un dialogue ouvert entre le gouvernement et les Canadiens ne se dément pas. Les membres de cette table ronde culturelle ont tenu des réunions publiques à travers le pays et vont continuer.

Nous avons récemment entendu un de nos alliés, l'honorable John Howard, le premier ministre de l'Australie. À propos des objectifs et des pouvoirs, il a dit :

[...] Nous ne vaincrons pas le terrorisme en nous roulant en une petite boule, en nous cachant dans un coin et en nous imaginant que nous allons réussir à passer inaperçus.

Il a raison : la pensée magique n'est pas une politique; l'inaction est hors de question. Lutter contre le terrorisme, cela veut dire nous doter des outils voulus pour nous défendre. La Loi antiterroriste est un de ces outils. C'est un instrument. Elle complique la tâche des terroristes au Canada et à l'étranger. Elle comporte d'importantes mesures de prévention qui nous permettent d'enrayer les attaques et des garanties essentielles pour permettre une révision pertinente, comme c'est le cas actuellement. Sans cette loi, nous ne pourrions pas actuellement porter des accusations et intenter des poursuites contre les terroristes.

Les accusations dont font l'objet les 17 personnes arrêtées le 2 juin relèvent de la Loi antiterroriste. Ces personnes sont maintenant devant les tribunaux. Si le terrorisme est inspiré par une idéologie extrême et par la haine, il est aussi alimenté par l'argent.

En 2004-2005, le CANAFE, l'organisme canadien de renseignement sur les transactions financières, a fourni des renseignements sur 32 cas où l'on suspectait des activités de financement terroriste et d'autres menaces pour la sécurité du Canada. Il est essentiel de fournir ces informations aux organismes de maintien de l'ordre et de renseignement. Elles sont essentielles pour couper les sources de financement du terrorisme.

Encore une fois, cette loi antiterroriste a pour objectif de nous permettre d'être prêts, d'anticiper les menaces et d'éviter les dangers. Elle est proactive. Elle vise non seulement à poursuivre les activités terroristes, mais aussi à les empêcher.

L'inscription sur la liste du Code criminel modifié par la Loi antiterroriste est un autre moyen d'empêcher les groupes terroristes de lever des fonds, et par conséquent d'entraver leur capacité d'action au Canada. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de l'effort international lancé par l'ONU pour priver les groupes terroristes connus de l'accès à un financement. C'est un moyen public de désigner des groupes susceptibles de nuire aux Canadiens. À cet égard, comme vous le savez, nous avons récemment inscrit sur la liste les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, les TLET, ou Tigres tamouls, qui sont une organisation terroriste.

By denying this group the ability to operate in Canada, we are making our communities safer. We know that the LTTE is committed to using a variety of terror tactics to achieve its objectives, including attacking political, economic, religious and cultural targets, as well as targeting civilians.

In other countries, terrorists have sought to abuse the generosity of others. In Canada, through the ATA, we protect the integrity of charities by preventing organizations that support terrorist activities from obtaining registered charitable status. Canadians can donate to charities with confidence, knowing that the money they give will not be used to support terrorists or their causes.

The ATA represents a meaningful approach that protects our safety and security but does not come at the expense of our liberties. Some may have questioned the necessity for the act. I do not. The threat of terrorism must be addressed here in our country as well as around the world. Canadians understand that terrorism is a direct threat to everything we hold most dear in this country and to our most fundamental right, the right to freedom and life itself. Public opinion polling shows that. Canadians know that the values we cherish depend on the security that we enjoy in our homes, communities and at our borders, and they rightly expect that their government will do all it can to keep them safe from harm.

Mr. Chairman, the government takes that responsibility seriously. We know that it is vital to the social and economic well-being of Canadians that they have the freedom to raise their children, pursue their dreams and live their lives without fear.

Some have pointed to the fact that many of the measures contained in the act have not been used, or have been used sparingly. Some would say that is evidence that they are unnecessary. On the contrary, I would suggest that the frequency of their use does not speak to the necessity of their inclusion. Many of our laws, in fact, criminal laws included, are used rarely, but that is not a reason for their abolition. I would suggest that civil liberties have not been sacrificed under the ATA and that many of the fears expressed at the time the law was drafted have proven to be unfounded. We appreciated those fears being raised at the time, and we have seen that there has not been an excessive use of these provisions. The police and other agencies are using the powers provided by the ATA in a careful, prudent and responsible way. Checks and balances are integrated into the use of all powers and provisions.

As I mentioned, the ATA is a necessary tool in the fight against terrorism. However, there are other tools at our disposal. Security certificates, which are gaining a lot of attention these days, are one such tool. While they are not part of the ATA, I recognize that that issue is one among many that the Senate has considered. The security certificates process has been used carefully and judiciously. The process itself has been in place since 1978. Since the year 2001, there have only been six instances where security certificates have been used.

En empêchant ce groupe d'agir au Canada, nous renforçons la sécurité de nos communautés. Nous savons que les TLET ont recours à diverses tactiques terroristes pour atteindre leurs objectifs, notamment en s'en prenant à des cibles politiques, économiques, religieuses et culturelles aussi bien qu'à des civils.

Dans d'autres pays, les terroristes ont cherché à abuser de la générosité d'autrui. Au Canada, grâce à la Loi antiterroriste, nous protégeons l'intégrité des organismes de bienfaisance en empêchant les organisations qui appuient des activités terroristes d'obtenir le statut d'organisme caritatif. Les Canadiens peuvent donner en confiance à des organismes de bienfaisance en sachant que leur argent ne servira pas à appuyer des terroristes ou leurs causes.

La loi constitue un moyen sérieux de protéger notre sécurité, mais pas aux dépens de nos libertés. Certains ont eu des doutes sur la nécessité de cette loi. Pas moi. Il faut faire face à la menace terroriste au Canada comme dans le monde entier. Les Canadiens savent bien que le terrorisme menace directement tout ce à quoi nous sommes profondément attachés dans ce pays et notre droit le plus fondamental, le droit à la liberté et à la vie. Les sondages d'opinion le confirment. Les Canadiens savent bien que ces valeurs que nous chérissons sont étroitement liées à la sécurité dont nous jouissons chez nous, dans nos communautés et à nos frontières, et ils s'attendent à juste titre à ce que leur gouvernement fasse tout son possible pour les protéger.

Monsieur le président, le gouvernement prend cette responsabilité très au sérieux. Nous savons qu'il est essentiel pour le bien-être social et économique des Canadiens qu'ils puissent élire librement leurs enfants, poursuivre leurs rêves et vivre sans crainte.

Certains ont souligné que beaucoup des mesures prévues par cette loi n'ont pas été utilisées ou ne l'ont été que très peu. D'aucuns en concluent que ces dispositions sont donc superflues. Je soutiens au contraire que ce n'est pas parce qu'on ne les utilise pas souvent qu'il ne faut pas les avoir dans la loi. D'ailleurs, beaucoup de lois, y compris des lois pénales, sont rarement utilisées, mais ce n'est pas une raison pour les abolir. Je soutiens que les libertés civiles n'ont pas été sacrifiées dans la Loi antiterroriste et que bien des craintes exprimées à l'époque où cette loi a été adoptée se sont révélées sans fondement. Nous avons reconnu la légitimité de ces craintes à l'époque, et nous avons veillé à ce que ces dispositions ne soient pas utilisées à outrance. La police et les autres services exercent de façon prudente et responsable les pouvoirs que leur confère la loi. Tous ces pouvoirs et ces dispositions s'accompagnent de freins et de contrepoids.

Comme je l'ai déjà dit, la Loi antiterroriste est un outil indispensable pour lutter contre le terrorisme. Mais nous en avons aussi d'autres à notre disposition, notamment les certificats de sécurité dont on parle beaucoup ces temps-ci. Bien qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre de cette loi, je reconnais qu'il s'agit d'un des problèmes sur lesquels s'est penché le Sénat. Le processus des certificats de sécurité a été utilisé avec prudence et à bon escient. Il existe depuis 1978. Depuis 2001, les certificats de sécurité n'ont été utilisés que dans six cas.

When non-citizens arrive at our borders and are determined in a security check to be a serious threat to Canada's security, they are offered the opportunity to return to their country of origin. Should they not choose to do so, they can choose to access an extended process of appeals and can stay in the country for a number of years. What do we do?

At that point, a security certificate is issued, which says that the individuals will have the full range of appeals, but they will be detained while the appeal process unfolds. If the appeal process rules in their favour, they are free to be in Canada. Although this is not widely communicated, people who are detained under a security certificate are free to leave that detention at any time with the commitment that they are returning to their country of origin.

As you know, the Supreme Court of Canada is currently looking at the validity of that process. To date, the Federal Court has upheld the constitutionality of the process. We hope that the Supreme Court will continue to do so, but that will be up to the honourable justices.

To complement the mandate of the ATA and to further enhance the security of Canadians, our government has taken decisive steps to protect them and their families.

[Translation]

We increased the budget to preserve the safety of Canadians.

[English]

We will continue to do that. We have designated \$1.4 billion over two years to protect Canadian families and communities, to secure our borders and to increase our preparedness to address public health threats and emergencies. We will invest \$303 million over the next two years to implement a border strategy to promote the movement of low-risk trade and travellers within North America while protecting Canadians from security threats, and we are investing \$95 million over two years to bolster security for rail and urban transport.

These investments represent an important commitment to the protection of the safety and security of all Canadians. They will produce real results by adding 1,000 new positions to the RCMP federal law enforcement capabilities and significantly strengthening the Canada Border Services Agency. There will also be provision for discussions with municipalities and provinces about another 2,500 positions at the municipal level related to policing.

Mr. Chairman, on June 23, our country will observe a national day to remember victims of terror. That date, as you know, was chosen because it marks the anniversary of the 1985 Air India bombing, the worst terrorist attack in Canadian history, when 329 innocent people lost their lives. It is a day to remember those who have felt terrorism's pain and to rededicate ourselves to

Quand des non-citoyens se présentent à nos frontières et qu'on constate à l'occasion d'un contrôle de sécurité qu'ils constituent une menace grave pour la sécurité du Canada, on leur offre la possibilité de repartir dans leur pays d'origine. S'ils choisissent de ne pas le faire, ils peuvent opter pour une longue procédure d'appel et rester au Canada pendant des années. Que fait-on alors?

À ce moment-là, on émet un certificat de sécurité, en vertu duquel ces personnes ont accès à toute une gamme complète d'appels, mais ils restent en détention durant toute cette procédure d'appel. S'ils obtiennent gain de cause, ils sont libres de rester au Canada. Il y a une chose dont on ne parle pas beaucoup, c'est le fait que les individus détenus en vertu d'un certificat de sécurité sont libres de partir n'importe quand à condition de s'engager à repartir dans leur pays d'origine.

Comme vous le savez, la Cour suprême du Canada examine actuellement la validité de ce processus. Jusqu'à présent, la Cour fédérale a confirmé sa constitutionnalité. Nous espérons que la Cour suprême en fera de même, mais c'est aux honorables juges d'en décider.

Pour compléter le mandat de la loi et renforcer encore la sécurité des Canadiens, notre gouvernement a pris des mesures décisives pour les protéger ainsi que leurs familles.

[Français]

Nous avons augmenté le budget pour maintenir la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

Nous allons continuer. Nous avons débloqué 1,4 milliard de dollars sur deux ans pour protéger les familles et les communautés canadiennes, assurer la sécurité de nos frontières et renforcer notre état de préparation face aux menaces pour la santé publique et aux urgences. Nous allons investir 303 millions de dollars dans les deux prochaines années pour mener à bien une stratégie frontalière facilitant le passage des marchandises et des voyageurs à faible risque en Amérique du Nord tout en protégeant les Canadiens contre les menaces sur leur sécurité, et nous investissons 95 millions de dollars sur deux ans pour intensifier la sécurité des transports ferroviaires et urbains.

Ces investissements constituent un important engagement à assurer la protection et la sécurité de tous les Canadiens. Ils vont se traduire par des résultats concrets, en permettant la création de 1 000 nouveaux postes pour permettre à la GRC d'exécuter ses fonctions fédérales de maintien de la loi et en renforçant considérablement l'Agence des services frontaliers du Canada. Il est aussi prévu de discuter avec les municipalités et les provinces de la création de 2 500 postes dans le domaine de la police au niveau municipal.

Monsieur le président, le 23 juin sera un jour national du souvenir des victimes du terrorisme. Comme vous savez, cette date a été choisie parce que c'est l'anniversaire de l'attentat de 1985 contre un avion d'Air India, le pire attentat terroriste de toute l'histoire du Canada, à l'occasion duquel 329 personnes innocentes ont perdu la vie. Cette journée sera l'occasion de nous

fighting this scourge with all means at our disposal. It is also an opportunity to remind ourselves that our work is not done, that the threat is ongoing and that vigilance is necessary.

Honourable senators, you know this well.

[Translation]

You have examined the situation and the implications of our bill and you know that we are dealing with a serious situation and aiming to preserve the safety of our country.

[English]

You have done much work in this regard, and it is appreciated.

I thank you again for the invitation to appear before you today, for your continuing dedication to protecting Canadians, and for your international efforts to root out terrorism. I welcome your comments and questions and look forward to your report.

My colleague, the Minister of Justice, and I look forward to working with you all to enhance the safety and security of all Canadians and their families.

[Translation]

Thank you very much for your work and your support.

[English]

Hon. Vic Toews, P.C., Q.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: I thank members of the committee for this invitation. It is an honour to appear before you today to discuss the Anti-terrorism Act. As my colleague, the Minister of Public Safety, has observed, one cannot help but be impressed by the level of experience that you have acquired since 2001 on the Anti-terrorism Act, as well as the attention you have given the subject in many meetings, having heard from an impressive number of witnesses, both domestic and international. We, and Canadians, are in your debt.

The Anti-terrorism Act is designed to protect Canada from security threats, and it does so in many ways; for example, through novel methods of better disrupting and detecting terrorist activity, by supporting effective prosecution of terrorist crimes, and by seeking to cut off the funding to terrorist groups.

It is designed not only to protect the physical security of Canadians, but also other, fundamental Canadian interests under threat of terrorism.

The preamble to the act makes clear that the Anti-terrorism Act has two goals. We want to protect our security while not surrendering our human rights.

souvenir des victimes terrorisme et de renouveler notre détermination à lutter contre ce fléau par tous les moyens dont nous disposons. C'est aussi l'occasion de nous souvenir que le travail n'est pas terminé, que la menace perdure et que la vigilance s'impose.

Honorables sénateurs, vous le savez bien.

[Français]

Vous avez étudié la situation et les implications de notre projet de loi, et vous savez que nous avons ici une situation sérieuse mais qui, je crois, offre l'espoir d'un pays en sécurité.

[Traduction]

Vous avez fait beaucoup de travail à cet égard, un travail qui est apprécié.

Je vous remercie encore de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui, de continuer à oeuvrer avec diligence à la protection des Canadiens, et de poursuivre vos efforts internationaux de démantèlement du terrorisme. Je suis prêt à écouter vos commentaires et vos questions et j'ai hâte de lire votre rapport.

Mon collègue, le ministre de la Justice et moi-même avons hâte de travailler avec vous tous à renforcer la sécurité de tous les Canadiens et de leurs familles.

[Français]

Merci pour votre travail et pour votre appui.

[Traduction]

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Je remercie les membres du comité de m'avoir invité. C'est pour moi un honneur de venir vous parler aujourd'hui de la Loi antiterroriste. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le ministre de la Sécurité publique, on ne peut manquer d'être impressionné par toute l'expérience que vous avez acquise depuis 2001 au sujet de cette loi, ainsi que par l'attention que vous avez apportée à ce sujet lors de nombreuses rencontres au cours desquelles vous avez entendu un nombre impressionnant de témoins aussi bien canadiens qu'internationaux. Les Canadiens et nous-mêmes vous en sommes reconnaissants.

La Loi antiterroriste a pour objectif de protéger le Canada contre les menaces à sa sécurité, et elle le fait de diverses manières; par exemple, en utilisant de nouvelles méthodes pour mieux enrayer et détecter les activités terroristes, en appuyant des poursuites efficaces des auteurs de crimes terroristes et en cherchant à couper les sources de financement des groupes terroristes.

Elle sert non seulement à protéger la sécurité physique des Canadiens, mais aussi à protéger les intérêts fondamentaux des Canadiens menacés par le terrorisme.

Le préambule de la loi expose clairement ces deux objectifs. Nous voulons protéger notre sécurité sans renoncer à nos droits humains.

The question to be asked in this equation is how to reinforce the right of individuals to be secure. As Minister of Justice, I would like to emphasize the point that anti-terrorism laws exist for the protection of our most fundamental rights as human beings: the rights to life, liberty and security of the person.

In fact, the promotion of security is, fundamentally, the promotion of human rights. Security comes in different forms. It is our need to protect our lives and the lives of those we cherish. It is also the liberty that Canadians cherish highly. Indeed, section 7 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees this right to life, liberty and security of the person.

However, section 1 of the Charter says that the rights and freedoms guaranteed in it are subject only to such reasonable limits as may be prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society. Threats to our security, indeed to our liberty, come in different forms. We must protect persons not only from abuses by the state, but also from harm inflicted by criminals and external enemies.

What, then, are we to do in the face of such a terrorist threat? As Minister of Justice, I believe strong and effective anti-terror legislation is at the core of a set of comprehensive measures to protect Canadians and others against terrorist activity. The measures contained in the Anti-terrorism Act are a justified and proportionate response to the global threat of terrorism. They go no further than necessary but are needed to protect the Canadian public.

Canadians have expressed concerns about their security and support strong laws that deal effectively with terrorism. They also want assurances that safeguards are in place to protect their rights and freedoms. Throughout the Anti-terrorism Act, careful attention was paid to the requirements and guarantees of the Charter of Rights and Freedoms. For example, judicial review and appeals are incorporated into the measures. In addition, the consent of the Attorney General is required for prosecution of the terrorism offences and, as a general rule, to undertake preventive measures.

Further, the scope of the Criminal Code provisions is clearly defined so that they are targeted at terrorists and terrorist groups, and are not used for general law enforcement purposes.

The Anti-terrorism Act is a unique legislative approach to addressing the challenges posed by international terrorism. The act endeavours to prevent and pre-empt terrorist attacks. This can be seen in the range of offences that seek to disable and dismantle the terrorist network itself, and in tools, such as the recognition with conditions and investigative hearings; the need to prevent, disrupt and, if possible, destroy the capacity of those who would do us enormous harm requires strategies that differ from the traditional, reactive, after-the-fact methods of ordinary criminal law investigation and enforcement.

La question qui se pose dans cette équation est de savoir comment on renforce le droit des particuliers à la sécurité. En tant que ministre de la Justice, je tiens à souligner que les lois antiterroristes ont pour justification la protection de nos droits les plus fondamentaux en tant qu'êtres humains : le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

En fait, la promotion de la sécurité, c'est fondamentalement la promotion des droits de la personne. La sécurité se présente sous diverses formes. Nous avons le devoir de protéger notre vie et la vie des êtres qui nous sont chers. C'est aussi la liberté à laquelle les Canadiens accordent tant de prix. En fait, l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit ce droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de l'individu.

Toutefois, l'article 1 de la Charte précise que les droits et libertés qui y sont énoncés ne peuvent être restreints que par une règle de droit dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Les menaces contre notre sécurité et notre liberté prennent des formes diverses. Nous devons protéger les individus non seulement des abus de l'État, mais aussi des méfaits commis par des criminels et des ennemis extérieurs.

Alors, que faire face à une telle menace terroriste? En tant que ministre de la Justice, je crois qu'une législation antiterroriste puissante et efficace constitue le noyau central d'un ensemble complet de mesures destinées à protéger les Canadiens et autres des activités terroristes. Les mesures figurant dans la Loi antiterroriste constituent une réponse justifiée et proportionnelle à la menace mondiale du terrorisme. Elles ne vont pas plus loin qu'il ne le faut pour protéger le public canadien.

Les Canadiens ont exprimé des inquiétudes au sujet de leur sécurité et ils veulent des lois énergiques pour contrer le terrorisme efficacement. Ils veulent aussi l'assurance qu'il existe des garanties de protection de leurs droits et libertés. Dans toute la Loi antiterroriste, on a apporté une attention soigneuse aux exigences et aux garanties de la Charte des droits et libertés. Par exemple, elle prévoit une révision judiciaire et des appels. De plus, pour poursuivre quelqu'un pour infraction terroriste, et plus généralement pour prendre des mesures préventives, il faut obtenir le consentement du procureur général.

En outre, la portée des dispositions du Code criminel est clairement définie de manière à ce qu'elles ne ciblent que les terroristes et les groupes terroristes et ne soient pas utilisées à des fins générales d'application de la loi.

La Loi antiterroriste est une mesure législative unique pour faire face aux défis que pose le terrorisme international. Elle s'efforce d'empêcher et de prévenir les attaques terroristes. C'est ce que montre bien l'éventail des infractions visant à neutraliser et à démanteler les réseaux de terroristes et des outils tels que l'engagement assorti de conditions et l'audience d'enquête; si l'on veut entraver, bloquer et si possible neutraliser des individus susceptibles de nous causer des torts énormes, il faut utiliser des stratégies différentes des méthodes traditionnelles de réaction après coup utilisées pour les enquêtes ordinaires de droit pénal et l'application de ce droit.

The act's accent on prevention continues to be necessary. We see with increasing regularity that terrorists are prepared to give their lives in committing terrorist crimes. For those persons, after-the-fact punishment is no deterrent whatsoever. In addition, as Lord Carlile of Berriew, the independent reviewer of the U.K. anti-terrorism laws, has stated;

With organized crime, it is often possible for the police investigating the crime to leave arrest until very late. You cannot run that risk with terrorism. I could point to a number of operations in which the police and the security services in the U.K. have felt that they had to intervene very early because of the risk of frightened or nervous terrorists trying to bring an act to fruition much earlier than was originally intended.

At the same time, the Anti-terrorism Act does not only focus on preventing and disrupting terrorist activities. The criminal law has been recognized nationally, regionally and globally as an effective means to fight terrorism and to forge international cooperation in this effort.

In its amendments to the Criminal Code, as well as to other statutes, the Anti-terrorism Act allows Canada to join its international partners in the campaign against terrorism and to meet Canada's international obligations. These were all necessary enhancement to our laws, and I stress that they reflect internationally agreed-upon standards. In fact, the act continues to assist Canada in complying with UN security resolutions that have come into existence subsequent to the coming into force of the act.

I turn now to the question of the sunset clause. This clause applies to the investigative hearing and the recognizance with conditions provisions of the Anti-terrorism Act. It means that these powers will cease to apply early in 2007 unless a resolution is passed by both the House of Commons and the Senate to extend either or both of these powers for a period of up to five more years.

This review and the upcoming parliamentary debates on the sunset clauses are two important opportunities for Parliament to debate the complex public policy issues that the Anti-terrorism Act raises in this regard. The investigative hearing power is available, when necessary, to assist in the investigation of terrorism offences that have been or are intended be committed and to prevent the carrying out of terrorist activity.

A person appearing at an investigative hearing appears as a witness, not as an accused. He or she is provided with a right to instruct and retain counsel throughout the process and is afforded protections against self-incrimination. The power contains a number of legal safeguards that ensure an open and transparent process. For example, the witness has a right to counsel, the judge can impose any conditions on the hearing to protect the witness, third parties and the integrity of the investigation, and these hearings are subject to annual reporting requirements. The investigative hearing power was found to be constitutional by the Supreme Court of Canada in June 2004.

L'accent mis sur la prévention dans la loi demeure une nécessité. On constate de plus en plus souvent que des terroristes sont prêts à sacrifier leur vie lorsqu'ils commettent des attentats. Ces individus ne sont nullement dissuadés par la perspective d'un châtiment ultérieur. En outre, comme l'a dit Lord Carlile of Berriew, l'examinateur indépendant des lois antiterroristes du Royaume-Uni :

Dans le cas du crime organisé, les policiers qui enquêtent peuvent attendre la dernière minute pour procéder à l'arrestation. On ne peut toutefois pas prendre ce risque dans le cas du terrorisme. Je pourrais vous signaler plusieurs cas où la police et les services de sécurité du Royaume-Uni ont jugé devoir intervenir très tôt parce que des terroristes effrayés ou nerveux risquaient de passer à l'acte beaucoup plus tôt que prévu initialement.

En même temps, la Loi antiterroriste ne cible pas seulement la prévention et le démantèlement des activités terroristes. Le droit pénal est reconnu nationalement, régionalement et mondialement comme un moyen efficace de lutter contre le terrorisme et de sceller la coopération internationale pour cet effort.

Grâce aux modifications apportées au Code criminel et à d'autres lois, la Loi antiterroriste permet au Canada de s'associer à ses partenaires internationaux dans la campagne antiterroriste et de respecter les obligations internationales du Canada. Toutes ces améliorations à nos lois étaient indispensables, et je souligne qu'elles sont conformes à des normes internationalement reconnues. En fait, la loi continue d'aider le Canada à respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU adoptées après l'entrée en vigueur de la loi.

J'en viens maintenant à la disposition de réexamen. Cette clause vise les dispositions d'audience d'enquête et d'engagement assorti de conditions de la Loi antiterroriste. Cela signifie que ces pouvoirs cesseront d'être utilisés au début de 2007 sauf si la Chambre des communes et le Sénat adoptent tous les deux une résolution visant à les prolonger pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Cet examen et les débats qui vont avoir lieu au Parlement au sujet de ces dispositions de temporarisation sont deux occasions importantes au cours desquelles le Parlement pourra discuter des questions complexes de politique gouvernementale que suscite la Loi antiterroriste à cet égard. Le recours à l'audience d'enquête permet au besoin de faciliter les enquêtes sur des infractions terroristes commises ou en gestation et d'empêcher le passage à l'acte des terroristes.

La personne entendue lors d'une audience d'enquête est un témoin et non un accusé. On lui donne le droit de retenir un avocat et de lui donner des instructions durant tout le processus et elle bénéficie de protection contre l'auto-incrimination. Le dispositif est assorti de protections juridiques qui garantissent un processus ouvert et transparent. Par exemple, le témoin a droit à un avocat, le juge peut imposer toutes les conditions qu'il veut à l'audience pour protéger le témoin, les tiers et l'intégrité de l'enquête, et ces audiences sont assorties d'une exigence du rapport annuel. La Cour suprême du Canada a jugé en juin 2004 que le pouvoir d'audience d'enquête était constitutionnel.

The recognizance provision brought into being by the Anti-terrorism Act was not a radically new concept. Prior to the Anti-terrorism Act amendments, restraints on liberty in the form of recognizance orders in order to forestall anticipated and even non-imminent criminal conduct already existed in the Criminal Code, and they have been found to be constitutional. I refer you to section 810 regarding personal injury and damage. We know how important those recognizances are, especially in the area of domestic disputes, where we have seen their repeated use.

The purpose of this provision is not to arrest a person, but to put that person under judicial — and I again emphasize “judicial” — supervision in order to prevent the carrying out of a terrorism activity. It is designed to aid in the disruption of the preparatory phase of terrorist activity. There are numerous safeguards built into the power to issue a recognizance with conditions so as to ensure that individual rights are protected to the extent possible.

It is respectfully submitted that both the recognizance with conditions and the investigative hearing provision should, at a minimum, be extended by resolution to enable Canada to continue to respond to the threat posed by terrorism.

This government is of the view that these provisions remain important tools in support of the prevention and prosecution of terrorism. The frequency of use of provisions like the investigative hearing or the recognizance with conditions is not necessarily the measure of their importance. Many of our most vital laws, as Minister Day mentioned, particularly in our criminal law, are used sparingly. I would point to our hate laws, for example, which are used sparingly, and yet are an important part of our entire criminal law milieu.

Canadians should take comfort from the fact that restraint and careful judgment have characterized our resort to these measures. I have heard the concerns expressed before this committee and elsewhere about certain aspects of the Anti-terrorism Act. I do not interpret these criticisms as a sign that we have failed in some aspects of the act. I see them as proof that our democracy is healthy and functioning and that citizens who believe that their rights and liberties are at risk feel free to speak out and seek change.

The importance of this law cannot be stressed enough. We need the tools to fight terrorist acts when they occur. Canadians want to be certain their government has done all that is necessary to protect them from terrorist acts while respecting their personal freedoms. Canadians are looking forward to the outcome of your deliberations in the weeks ahead. I wish you every success during your review, and I welcome your questions and comments.

Senator Jaffer: I would like to welcome you both and I look forward to working with you on this serious issue affecting our country and many other countries. I was most reassured when you both stated how much you were working with communities.

La disposition d’engagement établie par la Loi antiterroriste n’était pas une notion radicalement nouvelle. Avant les modifications apportées par la Loi antiterroriste, il existait déjà dans le Code criminel des restrictions à la liberté sous forme d’ordonnances d’engagement pour bloquer des intentions criminelles même s’il n’y avait pas imminence, et ces dispositions ont été jugées constitutionnelles. Je vous renvoie à l’article 810 concernant les blessures ou dommages. Nous savons à quel point ces engagements sont importants, surtout dans le contexte des différends familiaux, où ils sont souvent utilisés.

Cette disposition n’a pas pour but d’arrêter quelqu’un, mais simplement de placer la personne sous supervision judiciaire — et j’insiste bien sur l’adjectif « judiciaire » — pour empêcher qu’un acte terroriste soit commis. Elle a pour but d’ enrayer la phase préparatoire d’une activité terroriste. Le pouvoir d’engagement assorti de conditions comporte de nombreuses garanties pour protéger dans toute la mesure du possible les droits des individus.

Nous proposons respectueusement que les dispositions d’engagement assorti de conditions et d’audience d’enquête soient au moins prolongées par résolution de façon à permettre au Canada de continuer à contrer la menace terroriste.

Le gouvernement estime que ces dispositions demeurent des outils importants pour la prévention du terrorisme et la poursuite de ses auteurs. L’importance de dispositions telles que l’audience d’enquête ou l’engagement assorti de conditions ne se juge pas à la fréquence de leur utilisation. Beaucoup de nos lois les plus essentielles, comme l’a dit le ministre Day, notamment notre droit pénal, sont utilisées parcimonieusement. Prenez par exemple nos lois sur les crimes haineux qui sont utilisées avec parcimonie et constituent néanmoins un important élément de notre droit criminel.

Les Canadiens devraient être rassurés de constater que nous avons fait preuve de modération et de prudence dans l’utilisation de ces mesures. J’ai entendu les préoccupations exprimées à ce comité et ailleurs au sujet de certains aspects de la Loi antiterroriste. Je ne considère pas que ces critiques signifient que nous avons échoué sur certains aspects de la loi. J’y vois plutôt un témoignage de la santé de notre démocratie et une manifestation de la liberté des citoyens qui jugent leurs droits et libertés menacés de s’exprimer et de demander un changement.

On ne saurait suffisamment insister sur l’importance de cette loi. Nous avons besoin des outils nécessaires pour lutter contre les attentats terroristes. Les Canadiens veulent être certains que leur gouvernement a fait tout ce qu’il fallait pour les protéger du terrorisme tout en respectant leur liberté personnelle. Ils ont hâte de connaître le résultat de vos délibérations dans quelques semaines. J’espère que ces délibérations seront très fructueuses et j’attends maintenant vos questions et vos commentaires.

Le sénateur Jaffer : Je vous souhaite la bienvenue à tous deux et j’ai hâte de travailler avec vous sur ce grave problème qui touche notre pays parmi bien d’autres. J’ai été très réconfortée de vous entendre tous deux souligner les communautés.

In March 2005 the Minister of State for Multiculturalism in the previous government unveiled Canada's Action Plan Against Racism. This document gave an overview of Canada's commitment to the elimination of racism and promised concrete action by various departments. Specifically, one of the promises made by the Department of Justice was to develop options to address concerns about racial profiling and conduct research. It says:

...develop options to address concerns about racial profiling, conduct research, collect data and develop policy options to remove race-based factors from key decision points.

We started to see the fruits of this plan by the previous government. For instance, Canada promised to become the first non-European country to sign on to an additional protocol of the European council on international cyber-crime prevention.

I would like to hear from both ministers as to whether you will continue to work on this plan. I know there has been some work done in both departments on racial profiling. I was most pleased to hear Minister Day stating that racial profiling was not acceptable within his department. I would like to know what proactive work you are doing. There is no doubt the communities feel they are being racially profiled. What are you doing to assure the communities that this is not something you will accept?

Mr. Day: Thank you. You are right; I made a point of raising that. I was not just speaking for my department, but for all of government. That is something the Prime Minister leads, taking a strong interest in this regard. I want to thank you also for your past work, not just related to racial profiling and minorities. You have spoken to the need for adequate training for law enforcement and security intelligence officers and for them to work within minority communities.

Your voice in that area has not gone unheard. I can tell you specifically — and I can send you actual times, dates and places — where members of the cross-cultural round table, an instrument that you are key in supporting and developing, have held meetings across the country. They make sure that the key individuals within the RCMP and CSIS tasked with this are in attendance. It is one thing to talk about an issue, but each agency must show specific steps in leadership.

When various communities have CSIS and RCMP representation present, it gives them a chance to hear what genuine security concerns are all about. It also gives those agencies a chance to have input and talk about the ways they will deal with it.

Another such event is being planned two weeks from now. I received a request from the Edmonton area. I have given instruction, again, for the RCMP and CSIS to be there.

En mars 2005, le ministre d'État au Multiculturalisme du précédent gouvernement dévoilait le Plan d'action canadien contre le racisme. Ce document présentait un aperçu de l'engagement du Canada à éliminer le racisme et promettait des mesures concrètes de la part des ministères. Précisément, l'une des promesses du ministère de la Justice était d'élaborer des options pour répondre aux préoccupations concernant le profilage racial et effectuer des recherches. La voici :

[...] le ministère [...] s'adonnera à de la recherche, à des consultations, à la cueillette de données, à l'élaboration d'options au chapitre des politiques afin d'éliminer du processus de prise des décisions tous les facteurs qui sont le reflet inapproprié de considérations raciales.

Nous avons commencé à voir ce plan du précédent gouvernement porter fruit. Le Canada a promis de devenir le premier pays non européen à signer un protocole additionnel du Conseil de l'Europe sur la prévention internationale de la cybercriminalité.

J'aimerais que les deux ministres nous disent s'ils ont l'intention de continuer à travailler à ce plan. Je sais que les deux ministères ont travaillé sur la question du profilage racial. J'ai été très heureuse d'entendre le ministre Day affirmer que le profilage racial était une notion inacceptable à son ministère. J'aimerais savoir quelles mesures proactives vous prenez dans ce domaine, car il est incontestable que certaines communautés se sentent victimes d'un profilage racial. Que faites-vous pour les rassurer en leur montrant que c'est inacceptable pour vous?

M. Day : Merci. Vous avez raison, et j'ai pris soin de le signaler. Je ne parlais pas seulement au nom de mon ministère, mais au nom de tout le gouvernement. Le premier ministre est le premier à se soucier profondément de cette question. Je tiens aussi à vous remercier de vos travaux passés, et pas seulement en ce qui concerne le profilage racial et les minorités. Vous avez aussi souligné qu'il fallait donner une bonne formation aux agents du maintien de l'ordre et des services de renseignement pour travailler au sein des communautés minoritaires.

Votre voix à cet égard a été entendue. Je peux vous dire précisément où — et je peux vous donner les dates, lieux et heures précis — les membres de la Table ronde transculturelle, un instrument au développement duquel vous apportez un soutien essentiel, se sont réunis à travers le pays. Ils veillent à faire participer à ces rencontres les représentants clés de la GRC et du SCRS responsables de cette question. C'est bien de parler d'une question, mais il faut que chaque organisme prenne des initiatives précises.

Quand les représentants du SCRS et de la GRC sont là, ils peuvent expliquer aux diverses communautés en quoi consistent véritablement les problèmes de sécurité. Ils ont aussi la possibilité d'apporter leur contribution en expliquant comment ils agissent face à ces situations.

L'une de ces rencontres doit avoir lieu dans deux semaines. J'ai reçu une demande de la région d'Edmonton. J'ai encore une fois donné des instructions pour que des représentants de la GRC et du SCRS soient présents.

At an important meeting on Saturday with cross-cultural groups, the Prime Minister made a point of listening carefully to the concerns. Just by his acting as quickly as he did, not only to the request that such a meeting take place, but by also staking out the priorities of government in that regard, he sent a strong signal across the country. That will strengthen the initiatives already undertaken in the area of racial profiling.

Mr. Toews: The government is committed to ensuring that the operation of the Anti-terrorism Act does not have a discriminatory and unlawful impact on members of ethnocultural and religious minorities.

The government takes the allegations of racial profiling by enforcement agencies seriously, and as part of the examination of race-based issues in the justice system, my officials continue to examine that particular issue.

The Cross-cultural Round Table on Security continues to provide input to the Government of Canada on the impact of the national security policies, or measures that could have impact on various communities, and has engaged and will continue to engage in that type of outreach.

However, I want to specifically bring the members' attention to the definition of "terrorist activity." I know I raised this issue when I was in opposition. The definition talks about political, religious or ideological beliefs or opinions. Certainly I would be interested in hearing your comments on that particular definition. Does that assist us in defining what "terrorist activity" is, or is it not a relevant factor?

I believe Great Britain includes those types of criteria in the definition, whereas some of the American legislation does not.

I would welcome your examination of that. I have expressed concerns in the past about that, although I have not seen any direct evidence of a misuse of that type of definition.

Senator Jaffer: That was to be my next question. The fact that the act speaks of a political, religious or ideological purpose leaves the community feeling that this gives the authorities the right to question how often one goes to mosques, what one does there, and so on. This is a concern that this committee has heard. I have heard it from communities and ask whether you would consider whether the time has come to take that definition out and just call it terrorist activities generally. We have heard from the authorities that it is more difficult to prove the terrorist act if you have to show that the person is involved in mosques. I would like to hear about that.

Before that, I would appreciate it if both of you could say whether you are still committed to the action plan set up by the previous government to deal with racism.

Lors d'une importante rencontre samedi dernier avec des groupes transculturels, le premier ministre a tenu à écouter soigneusement les préoccupations formulées. En agissant aussi rapidement qu'il l'a fait, non seulement en permettant la tenue de cette rencontre, mais aussi en exposant les priorités du gouvernement à cet égard, il a envoyé un signal puissant au pays. Cette intervention renforcera les initiatives déjà prises en matière de profilage racial.

M. Toews : Le gouvernement est déterminé à s'assurer que le fonctionnement de la Loi antiterroriste n'ait pas de retombées discriminatoires et illégales sur les membres de minorités ethnoculturelles et religieuses.

Le gouvernement prend au sérieux les accusations de profilage racial portées contre les forces de l'ordre, et mes hauts fonctionnaires continuent d'examiner cette question dans le cadre de leur examen des questions d'ordre racial dans le système de justice.

La Table ronde transculturelle sur la sécurité continue pour le gouvernement du Canada d'être une source d'information sur les répercussions des politiques nationales en matière de sécurité ou les mesures qui peuvent avoir des retombées sur diverses communautés, et elle va poursuivre ce genre de contacts.

Je voudrais toutefois attirer l'attention des sénateurs sur la définition de la notion d'"activité terroriste". Je sais que j'ai déjà soulevé la question quand j'étais dans l'opposition. Cette définition parle de croyances ou d'opinions politiques, religieuses ou idéologiques. Je souhaite vivement avoir vos commentaires au sujet de cette définition. Est-ce que cela précise la définition d'"activité terroriste", ou est-ce que ce sont des notions superflues?

Je crois qu'en Grande-Bretagne, on inclut ce genre de critères dans la définition, alors que ce n'est pas le cas dans certaines lois américaines.

J'aimerais donc que vous examiniez ce point. J'ai exprimé dans le passé certaines inquiétudes à ce sujet, bien que je n'aie pas eu de preuves directes d'utilisation à mauvais escient de ce genre de définition.

Le sénateur Jaffer : J'allais justement y venir. Comme la loi parle de considérations politiques, religieuses ou idéologiques, les gens ont l'impression que cela donne aux autorités le droit de poser des questions sur la fréquence à laquelle on va à la mosquée, ce qu'on y fait, et cetera. C'est une crainte qui a été exprimée à notre comité. Des membres de ces communautés m'en ont parlé et je voudrais donc vous demander si vous ne pensez pas qu'il serait temps de retirer cette définition et de parler simplement d'activités terroristes en général. Les représentants des autorités nous ont dit qu'il était plus difficile de prouver un acte terroriste si l'on devait démontrer que la personne en question était liée à une mosquée. J'aimerais bien vous entendre là-dessus.

Avant cela, je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous dire tous les deux si vous êtes toujours déterminés à poursuivre le plan d'action lancé par le précédent gouvernement pour lutter contre le racisme.

Mr. Day: I can certainly comment to the affirmative, clearly. I talked about activities that have taken place that reflect that. CSIS has an active public liaison program committed to dealing with those types of issues. Both CSIS and the RCMP have independent review processes that look at what they do, and people who are concerned about any of their operations, but certainly about the questions that you raised, have those independent review mechanisms available to them. The RCMP itself has a Bias-Free Policing Strategy, in capital letters, which is a significant part of everything they do, and a number of other oversight bodies, not just the independent review process, that cause them to be open to, subject to, scrutiny and transparency in this regard.

Mr. Toews: All I can do at this point is echo the comments of Minister Day. I do not disagree in any way with what he has stated.

Moving on to your other question, you raised a good point. It does create a difficulty for prosecutors by having to prove this political, religious or ideological purpose, objective or cause.

The motive element narrows the scope of activities that can fall under the definition of “terrorist activities.” In that way, it distinguishes terrorist activity from other, ordinary criminal acts. Does it work at cross purposes to other goals that we might have — some of the goals that Minister Day has mentioned in terms of issues relating to race or culture? I have expressed some of those concerns previously, some years ago now. You can review my comments in that respect. I look forward to hearing what this committee has to say.

Senator Jaffer: Just to clarify, I much appreciate what both of you said, but are you open to considering it if our committee made suggestions about re-examining the definition of “terrorist”?

Mr. Toews: I think we are open. It was a serious concern that was raised when the bill was first brought forward. There may be issues that I do not understand, or that I do not have knowledge of, which may necessitate leaving it in. However, I note that certain countries do not use that qualifier.

Speaking as a former prosecutor, my concern here would be, does this add an additional step that does not serve the interests of justice? Is it at cross purposes with some of the other values and policies that we share as Canadians?

Senator Fraser: I have two questions. First, I take it from what you have both said that, by and large, you believe that all the powers in this act are still needed. Are there any additional powers that you would like to see added? In other words, if I understand you correctly, you do not want the act weakened, but do you want it strengthened?

Mr. Day: I will pass the question to my judicial colleague for his judicious comments on the legislation itself.

M. Day : Je peux sans hésiter vous répondre affirmativement. J'ai parlé des activités en ce sens que nous avons. Le SCRS a un programme actif de liaison publique qui porte précisément sur ce genre de questions. Le SCRS et la GRC sont soumis à des processus d'examen indépendant qui permettent d'examiner ce qu'ils font, et les gens qui ont des doutes sur leurs activités, et sur les questions que vous avez mentionnées, peuvent se prévaloir de ces mécanismes d'examen indépendants. La GRC elle-même a une Stratégie de services de police dépourvus de préjugés, en majuscules, qui est au coeur de tout ce qu'elle fait, et elle est encadrée par divers autres organismes de supervision, pas seulement le processus d'examen indépendant, qui l'obligent à agir de façon ouverte et transparente à cet égard.

M. Toews : Tout ce que je peux faire ici, c'est me faire l'écho de ce que vient dire le ministre Day. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit.

Pour ce qui est de votre autre question, elle est très judicieuse. Le fait de devoir prouver qu'il y a un objectif ou une cause politique, religieux ou idéologique complique la tâche des procureurs.

Cette notion de motif restreint la portée des activités qui relèvent de la définition d'« activité terroriste ». Elle distingue ainsi les activités terroristes des autres actes criminels courants. Mais ne va-t-elle pas à l'encontre des autres objectifs que nous pouvons poursuivre — et dont le ministre Day a mentionné quelques-uns à propos des questions de race ou de culture? J'ai déjà formulé ces questions précédemment, il y a quelques années maintenant. Vous pourrez relire mes remarques à cet égard. J'ai hâte de connaître l'opinion du comité sur la question.

Le sénateur Jaffer : Par souci de clarté, je vous remercie beaucoup de ce que vous avez dit tous deux, mais êtes-vous ouverts à l'idée de revenir sur la question si notre comité suggère un réexamen de la définition du terme « terroriste »?

M. Toews : Je pense que nous y sommes ouverts. C'est un souci important qui a été exprimé initialement quand le projet de loi a été présenté. Il y a peut-être des raisons que je ne comprends ou que je ne connais pas qui font qu'il est nécessaire de maintenir ces précisions. Toutefois, je constate que d'autres pays ne le font pas.

En tant qu'ancien procureur, la question que je me poserais est de savoir si c'est une étape supplémentaire qui ne sert pas les intérêts de la justice. Est-ce que c'est quelque chose qui va à l'encontre des autres valeurs et politiques que nous partageons en tant que Canadiens?

Le sénateur Fraser : J'ai deux questions. Premièrement, d'après ce que vous avez dit tous les deux, je pense en gros que vous estimez qu'il faut conserver les pouvoirs énoncés dans cette loi. Souhaiteriez-vous en ajouter d'autres? Autrement dit, si je vous comprends bien, vous ne voulez pas qu'on affaiblisse la loi, mais souhaitez-vous qu'on la renforce?

M. Day : Je vais laisser mon collègue du ministère de la Justice vous donner son avis judicieux à propos de la loi.

While he is reflecting on that, I thank you also, Senator Fraser. Your concerns about the impact on civil liberties and on Charter rights have been well noted. That has been helpful. Your interest in oversight mechanisms has also been helpful and insightful.

Mr. Toews: In respect of the specific question you asked — are we looking for additional powers at this time — no. At this time, we are satisfied that the powers meet the interests of public safety and balance our concerns with respect to the rights and liberties of individuals. I would not point at any specific improvement that we can make in that respect.

The Chairman: Does that mean the status quo?

Mr. Toews: It essentially means the status quo. If what you are saying is do we want to see the Senate renew the powers that are subject to the sunset clause, we would like to see those powers continue. However, we are not talking about additional powers at this time.

I could go back to the conversation we just had in respect of the limiting clause, if one calls it that, if that is seen as adding powers because it is taking a restriction away. I would not view it in that way, but as for other powers, no.

Senator Fraser: I intend to take Minister Day up on his reference to oversight mechanisms. I will ask a question that I have asked various ministers since we found ourselves faced with the need to adopt a law like this. It deals with the listing of entities.

Besides deciding who should be listed and taking forward a recommendation to cabinet, two years later the same minister — or his or her successor, acting on the advice of basically the same officials — goes back to cabinet and says “I think the list should be renewed.” To the best of my knowledge, no name has ever been taken off the list, and so it goes on in perpetuity.

I was concerned at the outset and I still am. I would like your comments on the perfectly closed circle involved here. It is the same people who draw up the list in the first place who get to say whether it should be renewed, whether someone once on the list should stay there for all eternity — which is the easy thing for any official to assume. I just wonder if there is not room for some kind of outside participation in that renewal decision.

Mr. Day: I appreciate that question. Remember that in establishing the listing for entities, we are guided by the resolutions of the United Nations, the Afghan resolutions that motivated countries to move in this direction in the first place and gave them the ability to establish a listing process. Following that, there were more direct and specific UN resolutions regarding listing. Those are our primary guide.

To give increased capability under the Criminal Code, we looked at the Criminal Code listings. We agreed with the Liberal government of the day concerning many of the listings that they

Mais pendant qu'il y réfléchit, je tiens aussi à vous remercier, sénateur Fraser. Nous avons pris bonne note de vos inquiétudes concernant les retombées sur les libertés civiques et les droits garantis par la Charte. Cela a été utile. Votre intérêt pour les mécanismes de supervision a aussi été utile et instructif.

M. Toews : Pour répondre à votre question précise, la question de savoir si nous souhaitons des pouvoirs additionnels pour l'instant, non. Dans l'immédiat, nous avons la conviction que ces pouvoirs répondent au souci de sécurité du public et assurent un bon équilibre entre nos préoccupations et le respect des droits et libertés des particuliers. Je n'ai donc pas d'amélioration particulière à suggérer à cet égard.

Le président : Donc, vous proposez le statu quo?

M. Toews : En gros, oui, le statu quo. Si ce que vous me demandez, c'est si nous souhaitons que le Sénat renouvelle les pouvoirs visés par la disposition de temporarisation, la réponse est oui. Mais il n'est pas question de demander d'autres pouvoirs pour l'instant.

J'aimerais revenir sur la conversation que nous venons d'avoir à propos de cette clause restrictive, si l'on peut dire, la question de savoir si l'on considère qu'on rajoute des pouvoirs puisqu'on supprime une restriction. Personnellement, je ne le pense pas, mais pour ce qui est d'avoir d'autres pouvoirs, non.

Le sénateur Fraser : Je voudrais ramener le ministre Day à ce qu'il a dit à propos des mécanismes de supervision. Je vais lui poser une question que j'ai posée à divers ministres depuis que nous avons été confrontés à la nécessité d'adopter une loi comme celle-ci. Il s'agit de l'inscription sur la liste des entités.

En plus de décider qui doit être inscrit sur cette liste et de soumettre à cet effet une recommandation au Cabinet, le ministre — ou son successeur, conseillé en gros par les mêmes hauts fonctionnaires — revient deux ans après devant le Cabinet pour dire « Je pense qu'il faut renouveler cette liste ». À ma connaissance, on n'a jamais rayé un nom de la liste, qui se perpétue donc indéfiniment.

C'est quelque chose qui m'a inquiétée dès le début et qui m'inquiète toujours. J'aimerais que vous nous parliez de ce cercle vicieux. Ce sont les mêmes personnes qui établissent la liste au départ et qui sont amenées ensuite à se prononcer sur son renouvellement, à décider si quelqu'un doit y rester indéfiniment — ce qui n'est pas difficile pour un haut fonctionnaire. Je me demande simplement s'il y a une possibilité de participation extérieure à cette décision sur le renouvellement.

M. Day : Je vous remercie de cette question. N'oubliez pas que quand nous établissons la liste des entités, nous sommes guidés par les résolutions des Nations Unies, les résolutions afghanes qui ont incité les pays à s'engager sur cette voie au début en leur donnant la possibilité d'établir des listes. Ensuite, il y a eu d'autres résolutions de l'ONU plus directes et plus précises au sujet des listes. C'est cela qui nous guide au départ.

Pour obtenir une plus grande capacité d'action en vertu du Code criminel, nous avons examiné les listes de ce Code. Nous avons approuvé une bonne partie des listes établies naguère par le

put in place. As you are aware, over the last few years we encouraged additions to that. In some cases, our encouragement proved fruitful. We have recently made another addition.

There is a two-year provision. However, any of those listed groups can request a review at any time. That keeps it from being a totally closed circle. In fact, it makes it quite open. Not only is there the two-year review, but any of those groups who feel that they have been improperly listed or improperly treated can request that review.

Senator Fraser: Minister, they can only request the review after the fact. My question was, is there not some way to get input at the time of renewal, before the fact of renewal, from somebody other than the same people who made the initial decision? I gather you do not think that is necessary.

Mr. Day: It is a good question to raise, but for security provisions, if a group is to be listed, it is a serious matter. To give them forewarning of the listing because they may be, for instance, involved in certain activities or raising funds in a way that would be inappropriate for security purposes, would not be prudent.

However, once they are aware that they are going through that process, they can immediately apply to the Federal Court for reconsideration and review. They can do that early on. It can happen again in the two-year cycle, and at any time when they feel they have other evidence that should be considered.

[Translation]

Senator Nolin: Good evening, gentlemen, and thank you for accepting our invitation. I would like to revert to the question Senator Fraser asked from both of you about improvements which in your opinion would be appropriate and should be introduced.

I would like us to a little more specific based on the British experience. As you know, our British colleagues have amended their anti-terrorism act to include new offences of incitement to terrorism and glorification of that activity.

Speaking of improvements, you must know also that during the last Parliament, two bills were introduced, one in the Senate and one in the House of Commons, to make it possible for Canadian victims of terrorist acts to sue foreign states and other entities for compensation in Canada. You have a couple of examples of improvements there.

I would like to have your views on the possibility of including those offences and those compensation methods in our Canadian legislation.

Mr. Day: First, I do not intend to have a bill similar to the U.K. bill on glorification, since our Constitution includes provisions to protect a number of freedoms. I would not

gouvernement libéral. Comme vous le savez, ces dernières années nous avons approuvé un certain nombre d'ajouts. Dans certains cas, cette position a porté fruit. Nous avons récemment fait un nouvel ajout à la liste.

Il s'agit d'une disposition sur deux ans. Toutefois, tous les groupes inscrits sur la liste peuvent demander à tout moment un réexamen. Ce n'est donc pas un cercle vicieux. En fait, le processus est très ouvert de cette façon. Non seulement il y a ce réexamen tous les deux ans, mais n'importe quel groupe qui s'estime injustement inscrit sur la loi ou traité de façon incorrecte peut réclamer ce réexamen.

Le sénateur Fraser : Monsieur le ministre, ils ne peuvent demander ce réexamen qu'après coup. La question que je vous posais était de savoir s'il ne serait pas possible de permettre à quelqu'un d'autre que ceux qui prennent la décision initiale d'intervenir au moment du renouvellement, avant que le renouvellement soit un fait accompli. Si je comprends bien, cela ne vous semble pas nécessaire.

M. Day : C'est une bonne question à soulever, mais du point de vue de la sécurité, si l'on inscrit un groupe sur la liste, c'est qu'il s'agit d'une question grave. Il ne serait pas prudent ni judicieux dans l'optique de la sécurité de les prévenir à l'avance qu'ils vont être inscrits sur la liste parce qu'ils peuvent par exemple participer à certaines activités ou faire certaines levées de fonds.

Toutefois, une fois qu'ils sont au courant, ils peuvent immédiatement demander à la Cour fédérale une révision et un réexamen. Ils peuvent le faire très tôt. Ils peuvent le faire dans le cadre du cycle de deux ans ou à tout autre moment s'ils estiment pouvoir présenter d'autres preuves qui méritent considération.

[Français]

Le sénateur Nolin : Messieurs, bonsoir. Merci d'avoir accepté notre invitation. J'aimerais revenir sur cette question que le sénateur Fraser avait posée à chacun d'entre vous au sujet des améliorations que vous jugeriez appropriées et que vous voudriez voir introduites.

Je voudrais que l'on soit un peu plus spécifique à la lumière de l'expérience britannique. Comme vous le savez, nos collègues britanniques ont amendé leur loi antiterroriste pour y ajouter l'incitation au terrorisme et la glorification de cette activité comme de nouvelles infractions.

Également, à titre d'améliorations, vous savez sûrement que, lors de la dernière législature, deux projets de loi, un au Sénat et un à la Chambre des communes, ont été introduits afin de permettre aux victimes canadiennes d'activités terroristes de poursuivre des États étrangers et d'autres entités aux fins d'indemnisation au Canada. Vous avez là deux ou trois exemples d'amélioration.

J'aimerais avoir vos opinions sur la possibilité que vous entrez dans l'infraction et ces méthodes d'indemnisation dans notre corpus législatif canadien?

M. Day : Premièrement, ce n'est pas mon but d'avoir un projet de loi comme au Royaume-Uni avec le projet de loi sur la glorification. Parce que dans notre Constitution, nous avons des

recommend that type of system. I respect the right of our allies in the United Kingdom to have their own bill, but I am not contemplating anything of that kind.

We have enough rights and safeguards in our legislation to provide support to, and respect the freedoms of, individuals and communities.

Of course, we wish to improve our system if possible, but I will not be proposing another bill to improve it.

[English]

Mr. Toews: On the issue of incitement — specifically, that the British have addressed the issue of indirect incitement, it is my position that the Anti-terrorism Act adequately addresses incitement to terrorism as well as other preparatory conduct. For example, when you look at the definitions of “terrorist activity” and “terrorism offence,” they include inciting these activities. There are also certain other offences that include preparatory conduct, such as knowingly facilitating a terrorist activity.

My concern is when does discussion of an idea in the abstract become indirect incitement? In M.P. Ignatieff’s work *The Lesser Evil*, he writes about where force is necessary in dealing with terrorists and that kind of issue. In writing that, is he inciting torture of captured terrorists? I would think not. I think it is a legitimate discussion to have. I would not want to see a legitimate discussion on issues related to terrorism be somehow curtailed by something called indirect incitement. For me, perhaps coming out of our legal system, that is one step removed. That is part of the balancing act: What is an appropriate security measure and what is inappropriately infringing on human rights?

I am concerned about the potential for overreaching. We would welcome your comments as a committee on that, to see whether a balance can occur. Certainly members of various religious groups have indicated that that type of discussion may take place in their places of worship. The extent to which we should have a criminal law impeding that discussion is a subject that we could debate for a time. Whether or not there should be observation of that rather than an actual criminal charge in order to ensure that that does not develop further goes into Minister Day’s areas of responsibility.

I do not think I can help you on that. I am reluctant to say that we require that type of measure at this time.

[Translation]

Senator Nolin: As you know, with the present technology, criminal activities may be promoted through the Internet. Is your government planning to review, improve or broaden the involvement of justice regarding the use of Internet for terrorist activities?

provisions pour protéger certaines libertés. Je ne veux pas proposer un système comme cela. Je respecte le droit de nos alliés du Royaume-Uni d’avoir leur projet de loi, mais ce n’est pas mon but d’avoir quelque chose comme cela.

Nous avons assez de droits, de protections, dans nos projets de loi, pour fournir l’appui et respecter les libertés des individus et des groupes.

Bien sûr, nous voulons améliorer si possible notre système, mais je ne vais pas proposer un autre projet de loi pour l’améliorer.

[Traduction]

M. Toews : À propos de l’incitation, et plus précisément de la position des Britanniques sur l’incitation directe, j’estime que la Loi antiterroriste répond de façon satisfaisante au problème de l’incitation au terrorisme et à d’autres activités préparatoires. Par exemple, si vous prenez les définitions d’« activité terroriste » ou d’« infraction terroriste », il n’y est pas question d’incitation. Il y a aussi d’autres infractions qui incluent des activités préparatoires, par exemple le fait de faciliter délibérément une activité terroriste.

Ce qui me préoccupe, c’est de savoir à partir de quand le fait de discuter d’une idée dans l’abstrait devient une incitation indirecte. Dans son ouvrage *The Lesser Evil*, le député Ignatieff parle du recours nécessaire à la force face aux terroristes et à ce genre de problèmes. En écrivant cela, peut-on dire qu’il fait de l’incitation à la torture des terroristes capturés? Je ne le crois pas. Je pense que c’est un débat qui se justifie légitimement. Je ne voudrais pas que le débat légitime sur les questions de terrorisme soit entravé par une notion d’incitation indirecte. Pour moi, et je suis peut-être influencé par notre régime juridique, j’estime que c’est un pas excessif. C’est une question d’équilibre : en quoi consiste une mesure de sécurité appropriée et en quoi consiste le fait d’empêtrer exagérément sur les droits de la personne?

Je m’inquiète du risque d’aller trop loin. Nous aimerais avoir les commentaires de votre comité pour savoir s’il est possible de trouver un équilibre. Des membres de divers groupes religieux ont laissé entendre que ce genre de discussion pourrait avoir lieu dans leurs lieux de culte. Nous pourrions discuter assez longtemps pour savoir si nous devrions avoir une loi pénale interdisant ce genre de discussion. Quant à savoir s’il faudrait se contenter d’observer la situation plutôt que porter des accusations criminelles pour empêcher les choses d’aller plus loin, c’est une question qui relève du ministre Day.

Je ne pense pas pouvoir vous aider sur ce point. J’hésite à dire que nous aurions besoin de ce genre de mesure pour l’instant.

[Français]

Le sénateur Nolin : Comme vous le savez, l’usage de la technologie fait en sorte qu’aujourd’hui, les activités criminelles peuvent être promues via Internet. Est-il de l’intention de votre gouvernement de revoir, d’améliorer ou d’étendre le bras de la justice en ce qui a trait à l’usage d’Internet dans les activités terroristes?

Mr. Day: In a global perspective, senator, we have requested more resources to improve the technological capabilities of our agencies, in particular to help them monitor activities on the Internet but only regarding possible crimes against children and terrorist crimes, because organized crime groups and people who carry out terrorist activities have access to a vast array of technologies. This is why we need to prevent terrorist attacks and disable organized groups and we will keep trying to obtain resources to that end.

Senator Nolin: Here again, you will agree with me that the Canadian Charter of Rights and Freedoms restricts that ability to interfere with private human activities.

How far do you intend to go to ensure that such a basic legislation as the Canadian Charter of Rights and Freedoms does not get in the way of your governmental obligations?

Mr. Day: We have a different system than in the United States, and I gather from reading the newspapers that the Administration may take major steps regarding the Internet and telephone communications, which is not the case here in Canada. If our security agencies want to interfere with the Internet world or emails, they have to obtain that right and a Member of Parliament must sign a certificate to that end. They also need to apply with the Federal Court for a permit to interfere with the telecommunications world.

[English]

Mr. Toews: In respect of the comment that the Charter of Rights and Freedoms may hamper our ability to effectively respond to terrorist or other threats, we must be mindful that the rights and freedoms outlined in that Charter are not unlimited. We have a powerful weapon in the Charter itself, section 1, which says that these rights and freedoms are subject to such limitations as are demonstrably justifiable in a free and democratic society. It is important for us as a government to build that case, so that when we bring forward legislation or take certain measures, we are always prepared to justify them as being one of those limitations. In my view, that does not take away from the rights and freedoms, but rather gives definition to them.

Abuse of freedom, abuse of rights, is not guaranteed by the Charter. We have to bear that in mind.

I think we can do a better job of justifying why freedoms or rights are to be found within certain parameters. Section 1 of the Charter gives us that opportunity.

In respect of your specific comment, while terrorism and criminal law are, generally speaking, two different areas, they are also closely related. When we come to the issue of technology and the Internet, as you have pointed out, we can learn from many of the lessons in respect of criminal law investigations and apply those to the terrorism and hate area. If we look at the strides that

M. Day : Du point de vue du monde entier, sénateur, nous avons demandé plus de ressources en ce qui a trait à la capacité technologique de nos agences afin, entre autres, d'observer ce qui se passe sur Internet mais seulement en ce qui a trait à la possibilité des crimes contre les enfants, et les crimes de terrorisme. Parce que les groupes de crime organisé et ceux qui commettent des actes terroristes ont accès à beaucoup de technologie. C'est pourquoi nous devons prévenir les attentats terroristes ou des groupes organisés et que nous allons poursuivre afin d'obtenir les ressources à ces fins.

Le sénateur Nolin : Encore là, vous conviendrez avec moi que la Charte canadienne des droits et libertés vient vous mettre des bâtons dans les roues sur cette capacité de pouvoir envahir les activités humaines privées.

Jusqu'à quel point allez-vous vouloir que vos obligations gouvernementales ne soient pas mises en jeu par l'exercice d'une loi aussi fondamentale que la Charte canadienne des droits et libertés?

M. Day : Nous avons un système différent des États-Unis, et si je comprends ce que je lis dans les journaux, l'administration peut prendre de grandes mesures envers Internet, sur les communications téléphoniques, contrairement à notre situation ici au Canada. Si nos agences de sécurité veulent intervenir dans le monde d'Internet ou dans les courriels, ils doivent obtenir le droit et quelques députés doivent signer un certificat pour cela. Ils doivent également se présenter devant la Cour fédérale afin d'obtenir la permission d'intervenir dans le monde des télécommunications.

[Traduction]

M. Toews : Sur la question de savoir si la Charte des droits et libertés risque de nous empêcher de contrer efficacement le terrorisme et d'autres menaces, il ne faut pas oublier que les droits et libertés énoncés dans la Charte ne sont pas illimités. Nous disposons d'une arme puissante avec l'article 1 de la Charte qui stipule que ces droits et libertés sont sujets à des limites raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Il est important que notre gouvernement construise cette argumentation de façon à ce que, lorsque nous présenterons un projet de loi ou nous prendrons certaines mesures, nous soyons toujours prêts à les justifier en tant que limites de ce type. À mon avis, c'est quelque chose qui ne retire rien aux droits et libertés mais qui sert plutôt à mieux les définir.

L'abus de liberté, l'abus des droits ne sont pas garantis par la Charte, il ne faut pas l'oublier.

Je crois que nous pourrions mieux expliquer pourquoi les libertés ou les droits s'inscrivent dans certains paramètres. L'article 1 de la Charte nous en donne la possibilité.

Pour répondre à votre remarque particulière, bien que le terrorisme et le droit pénal soient globalement deux domaines distincts, ils sont aussi étroitement liés. Si l'on prend la question de la technologie et de l'Internet, comme vous l'avez dit, on peut tirer beaucoup de leçons des enquêtes de droit pénal pour les appliquer au domaine du terrorisme et de la haine. Si l'on prend

we have made with respect to child pornography, for example, whereby government, in cooperation with private agencies, have been able to identify some of these child pornography issues to local authorities, those authorities have been able to take measures. We do have some good laws. Can they be improved? Perhaps they can.

I would note the comments of Rabbi Cooper, of the Simon Wiesenthal Center, who recently stated that when it comes to keeping terrorism- and hate-related material off the Net, Canada can hold itself up as a role model. Coming from an authority like that, I take some comfort in it. Does it satisfy me entirely? Absolutely not.

I say that because one of the things we know is that for every step we take in keeping up with terrorists and those who spread hate and child pornography, they will also be taking one, if not more, steps. Thus, we need to be vigilant on an ongoing basis.

This is tied into the comment about the preventive measures within the act. They are necessary. Can I identify exactly when they will be necessary? Absolutely not. However, I think that every free and democratic society must retain an appropriate legal power, properly supervised by the judiciary, to investigate and to take preventive steps before the bombings occur.

[Translation]

Mr. Day: Mr. Chairman, I would like to clarify something I said a little earlier. When I mentioned the process, I believe I said that a Member of Parliament has to sign the document, but it is indeed the minister who signs.

Senator Nolin: We note that clarification.

[English]

Senator Andreychuk: Thank you, minister, for coming here this evening. Obviously, you have been well briefed. You understand the issues that we have been dealing with, and that makes it easier for us to question you.

First, one of the concerns I continue to point out has to do with the LTTE. I am pleased to see that steps were taken to list them for the benefit and protection of citizens in Canada. The intimidation factor was of great concern.

The other issue I have concerns security certificates. I respect the fact that that is now an issue before the courts. I believe our concerns have been well noted.

I should like to turn to the definitions section of the act. We were told this act was all about striking the right balance between the assurance of security for citizens and the protection of our civil rights, to the extent that two competing rights can be balanced. It seems to me that the definition of "terrorist activity" was arrived at shortly after 9/11, when this act was brought before Parliament. It concerns me that the issue of motive has been included in that definition.

par exemple les progrès considérables accomplis en matière de pornographie juvénile, on constate que le gouvernement a pu, en coopération avec des organismes privés, signaler des cas de pornographie juvénile aux autorités locales qui ont pu à leur tour intervenir. Nous avons donc de bonnes lois. Peut-on les améliorer? Peut-être.

J'aimerais vous rappeler les commentaires du rabbin Cooper, du Centre Simon Wiesenthal, qui a récemment déclaré que le Canada pouvait faire figure de modèle pour ses interventions visant à écarter les documents terroristes et à caractère haineux du Web. De la part d'une personne qui fait aussi autorité, je trouve cela réconfortant. Est-ce que cela me satisfait totalement? Absolument pas.

Je le dis parce que nous savons très bien qu'à chaque fois que nous franchissons un pas pour rattraper les terroristes et les promoteurs de haine et de pornographie juvénile, ils font eux-mêmes un autre pas sinon plusieurs. Nous devons donc rester constamment vigilants.

Ceci rejoint la remarque concernant les mesures préventives de la loi. Elles sont indispensables. Est-ce que je peux vous dire exactement quand elles seront nécessaires? Pas du tout. J'estime cependant que toute société libre et démocratique doit conserver un pouvoir juridique approprié, dûment supervisé par le pouvoir judiciaire, pour enquêter et prendre des mesures préventives avant les attentats.

[Français]

M. Day : Monsieur le président, j'aimerais clarifier une chose que j'ai dite un peu plus tôt. Quand j'ai décrit le processus, je pense que j'ai dit qu'il faut qu'un député signe le document, mais c'est plutôt le ministre.

Le sénateur Nolin : Nous avons compris votre précision.

[Traduction]

Le sénateur Andreychuk : Merci, monsieur le ministre d'être venu nous rencontrer ce soir. Vous avez manifestement été bien préparé. Vous connaissez les dossiers que nous examinons et cela nous facilite les questions.

Tout d'abord, l'une des préoccupations que je remets toujours sur le tapis concerne les TLET. Je suis heureuse de constater qu'on a pris soin de les inscrire sur la liste pour le bien et la protection de nos concitoyens. Le facteur d'intimidation de ce groupe était très préoccupant.

L'autre problème que j'ai concerne les certificats de sécurité. Je respecte le fait que cette question est actuellement devant les tribunaux. Je crois qu'on a pris bonne note de nos inquiétudes.

Je voudrais maintenant passer à la partie de la loi consacrée aux définitions. On nous a dit que le but de cette loi était de trouver le bon équilibre entre la sécurité des citoyens et la protection des droits civiques, si tant est qu'on puisse équilibrer ces deux droits concurrentiels. J'ai l'impression que la définition d'"activité terroriste" a été élaborée juste après le 11 septembre, quand on a présenté cette loi au Parlement. Je trouve préoccupant qu'on ait inclus dans cette définition la notion de motif.

Minister Toews, it seems to me we make it more difficult to prosecute when we should, and we target a community in a global way when we use the word "motive." Since motive is not used in other parts of the criminal law, it causes me to ask why we are putting it in. If it is to help with prosecutions and our security, then it should be there. If that is not the case, then I think it is a type of racial profiling by virtue of definition. I am pleased to see that you are considering that point. Perception of justice is just as important as justice in that case. I am pleased you answered that.

I want to go now to the investigative hearings. Mr. Toews, you say there is certainly the right to counsel. You have talked about the role of the judge and the prosecution. It is a unique process. Over the years that we have discussed this matter in committee, we have talked about there being a role for someone to observe the system, not to be representative of it. The judge has a role to play, as do the prosecutor and the defence counsel. While they are curtailed in some cases, they are still part of the system. It seems to me that having someone scrutinize the system to see that it works as it should, with all the limitations on secrecy of information concerning the individuals concerned, would be of benefit. It would reassure citizens that this process is not somehow different from what we would expect in a justice system. Would you comment on that, please?

Mr. Toews: The investigative hearing power is unique in some respects. However, in other respects, it is not unique at all. I can point to investigations by coroners in Canada where this type of thing happens quite regularly, where a potential accused, or someone who has been accused, takes the stand and gives evidence. That is done in open court.

The other more parallel hearing, which has been found to be constitutional over and over again, is the American grand jury system. These hearings are completely in secret. As I understand it, they are not even supervised by a judge. There is no right to legal counsel. In fact, I believe it is the district attorney or someone from his office who runs the grand jury. You have to answer those questions.

We have seen other free and democratic societies utilize what I would say are much stronger measures, in secret, and they have been found to be constitutional.

In contrast, the situation here is studded with various safeguards for rights and freedoms, including the right to counsel and supervision by a judge. When we compare it to the grand jury system of the United States, when we look at coroners' or provincial judges' inquests, and when we look at some of the other processes where an accused is not allowed to have direct contact, even in the court, with the victim, I find this to be a well-balanced measure that does not in any way diminish the accused's substantive liberties. Yes, the individual is required to testify, but

Monsieur le ministre Toews, j'ai l'impression qu'avec cette notion de « motif », on ne facilite pas les poursuites éventuelles et l'on cible globalement toute une communauté. Comme on ne parle pas de motif ailleurs dans le droit criminel, je me dois de vous demander pourquoi on l'utilise ici. S'il s'agit de faciliter les poursuites et de contribuer à notre sécurité, soit. Mais si ce n'est pas le cas, je considère que c'est une définition qui contribue à réaliser un certain type de profilage racial. Je suis heureuse de constater que vous étudiez ce point. En l'occurrence, la perception de la justice est tout aussi importante que la justice elle-même. Je suis heureuse que vous l'ayez dit.

J'en viens maintenant aux audiences d'enquête. Monsieur Toews, vous dites que les personnes visées ont le droit à un avocat. Vous avez parlé du rôle du juge et de la poursuite. Il s'agit d'une procédure unique. Nous en discutons depuis plusieurs années au comité, et nous avons parlé de la possibilité de permettre à quelqu'un d'observer le système sans en être un représentant. Le juge a un rôle à jouer, de même que le procureur et l'avocat de la défense. Bien qu'ils soient court-circuités dans certains cas, ils font quand même partie du système. Il me semble qu'il serait bon que quelqu'un puisse examiner le système pour s'assurer qu'il fonctionne correctement, sachant toutes les limites imposées par le secret de l'information concernant les individus en question. Cela rassurerait les citoyens en leur montrant que ce processus ne diffère pas vraiment du cours de la justice auquel on s'attend. Que pouvez-vous me répondre?

M. Toews : Le pouvoir d'audience d'enquête est unique à bien des aspects. Toutefois, à d'autres égards, il n'a rien d'exceptionnel. Je pourrais vous renvoyer à des enquêtes de coroner au Canada où ce genre de choses se produit régulièrement, où un accusé potentiel ou quelqu'un qui a été accusé se présente à la barre pour témoigner. Cela se fait en audience publique.

L'autre type d'audience parallèle, dont la constitutionnalité a été réaffirmée à maintes reprises, c'est le système du grand jury américain. Ces audiences sont totalement secrètes. Pour autant que je sache, elles ne se déroulent même pas sous la supervision d'un juge. L'accusé n'a pas droit à un avocat-conseil. En fait, je crois que c'est le procureur local ou quelqu'un de son bureau qui dirige le grand jury. Il vous appartient de répondre à ces questions.

On a vu d'autres sociétés libres et démocratiques recourir en secret à des mesures que je qualifierais de beaucoup plus dures, mais qui ont été déclarées constitutionnelles.

Par contre, dans le cas présent, on dispose de diverses protections des droits et libertés, notamment le droit à un avocat et à la supervision d'un juge. Comparé au système du grand jury aux États-Unis, comparé aux enquêtes de coroner ou de juge provincial, et comparé à d'autres procédures où l'accusé n'a le droit d'avoir aucun contact direct, même en cour, avec la victime, je trouve que ce dispositif-ci est un dispositif équilibré qui ne restreint aucunement les libertés fondamentales de l'accusé. Certes, on lui demande de témoigner, mais au même titre que

no less than any other witness is required to come to court to testify. I think the issue of secrecy has been balanced by the protection of right to counsel and supervision by a judge.

Senator Andreychuk: The point I am making is that it is balanced. I have every confidence that that is how it works, except there is a “trust me” factor. In other words, we have to trust that the system is working. We know that systems work better with double-checking. An *amicus curiae*, or someone who would analyze the system, as opposed to being a party to it, might provide the kind of reassurance that marks Canada, as opposed to some like-minded countries.

Mr. Toews: The issue of *amicus curiae* is an interesting one.

I could get back to you with some information, because I have had an opportunity to review that issue. Would an *amicus curiae* — a friend of the court — somehow help? It has been determined that it is not quite the panacea that people may believe it to be. The special advocates in the United Kingdom, in immigration removal matters before the Special Immigration Appeals Commission, are security-cleared lawyers appointed to represent those appearing before the commission. However, the *amicus curiae* are not permitted to tell their clients about some of the evidence they have seen. That then destroys the client-solicitor relationship. Some lawyers have refused to participate in that kind of proceeding, asking, “How can we properly advance our clients’ interest with that information available to us but withheld from them?”

Given the fact that individuals are properly protected from having their statements as witnesses being used against them, and given the judge and the right to counsel, I do not see a need for another layer of protection in this context. We must look at what is the ultimate prejudice to the individual and weigh that against the benefit. Frankly, if there is prejudice to the individuals and their security, any impingement on their rights and freedoms is very small, if it exists at all, and, I think, falls well within the kind of scenario that section 1 of the Charter of Rights and Freedoms refers to, that is, a demonstrably justified measure in a free and democratic society.

Senator Andreychuk: We have studied this for a long time. It is a serious issue.

I am concerned that we have given powers under this act that we would not have given for criminal enforcement activity such as drug activity, but we deemed that, because of security and terrorism, these extra powers for the police, et cetera, were necessary.

n’importe quel autre témoin appelé à témoigner en cour. Je pense que l’exigence du secret est bien compensée par la protection que constitue le droit à un avocat et la supervision d’un juge.

Le sénateur Andreychuk : Ce que je vous dis, c’est que c’est équilibré. J’ai entièrement confiance dans le fonctionnement du système, sauf qu’il y a tout de même un facteur « faites-moi confiance ». Autrement dit, il faut faire confiance au bon fonctionnement du système. Nous savons que les systèmes fonctionnent mieux quand on renforce les contrôles. Avec un intervenant désintéressé, ou quelqu’un qui analyserait le système plutôt que d’en faire partie, nous pourrions présenter des garanties caractéristiques du Canada par opposition à d’autres pays aux préoccupations semblables.

M. Toews : La question de l’intervenant désintéressé est intéressante.

Je pourrais vous communiquer des informations à ce sujet, car j’ai eu l’occasion de me pencher sur la question. Un *amicus curiae* — un ami de la cour — pourrait-il être utile? On a montré que ce n’était pas nécessairement la panacée que veulent bien imaginer certains. Les avocats spéciaux du Royaume-Uni qui interviennent sur des dossiers d’expulsion d’immigrants auprès de la Commission spéciale des appels sur l’immigration sont des avocats ayant une autorisation de sécurité qui sont nommés pour représenter les gens qui comparaissent devant la Commission. Toutefois, ces intervenants désintéressés n’ont pas le droit de communiquer à leurs clients certaines des preuves dont ils ont connaissance. La relation avocat-client est donc compromise. Certains avocats ont refusé de participer à ce genre de procédure en disant : « Comment voulez-vous que nous défendions correctement les intérêts de notre client si nous avons ces informations mais qu’il n’a pas le droit d’en prendre connaissance? »

Comme les personnes concernées sont dûment protégées puisque leurs déclarations de témoin ne peuvent pas être utilisées contre elles, et qu’elles disposent d’un juge et du droit à un avocat, je ne vois pas la nécessité de rajouter encore une couche de protection dans ce cas. Il faut voir quel est le préjudice ultime que peut subir la personne comparativement aux avantages de cette situation. Franchement, si l’on parle de préjudice au détriment des individus et de leur sécurité, j’estime qu’on empiète vraiment très peu, voire pas du tout sur leurs droits et libertés et je crois qu’on est largement dans le cadre du scénario envisagé à l’article 1 de la Charte des droits et libertés, c’est-à-dire une mesure raisonnable dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d’une société libre et démocratique.

Le sénateur Andreychuk : Il y a longtemps que nous étudions la question. C’est une question grave.

Je crains que nous ayons octroyé avec cette loi des pouvoirs que nous n’aurions pas accordés pour la lutte contre des menées criminelles, par exemple le trafic de drogues, parce que nous avons estimé qu’en raison du problème de l’insécurité du terrorisme, il fallait donner ces pouvoirs supplémentaires à la police, et cetera.

The previous government indicated that they thought this would not spill over into other criminal law. In other words, once we legitimize it for terrorist activity, would it seep into the rest of the law? I would like an answer, but it could be in writing, if that helps the chair.

The Chairman: That would be helpful.

Mr. Toews: Generally speaking, when this went through committee in the House, there was agreement between the governing Liberals and the Conservatives about these measures. I have indicated some concerns about the definition of "terrorist activity," whether it was necessary, indeed prudent, to include that additional phrase relating to political, ideological or religious motivation.

If you look through this act and compare it to the powers given to British security forces, for example, and the direct experience that they have had with terrorism in their country, the measures that we are taking are well within any constitutionally appropriate response. Indeed, our country could go further if we chose to do so.

At this point, I would say that I cannot demonstrate why we would need additional powers. These powers, properly used, are adequate for our purposes — again with that one caveat with respect to the definition of "terrorist activity."

Senator Kinsella: Ministers, certainly when this necessary legislation was first enacted by Parliament, all of us had deep concerns, because it was a new thrust for us as Canadians. As you kept saying this evening, this is about balance, and having robust security or anti-terrorist legislation while at the same time maintaining our tradition of civil liberties and human rights. Thank you for reminding us, in particular, of section 1 of the Charter.

It is not only the courts or section 1. There is a parliamentary protection. I wanted to turn to that because when this bill was enacted, the parliamentary protection, in my view, was indeed this section 145, authorizing this very committee and this house, as well as the committee in the House of Commons, to review the legislation. Many of our witnesses agreed with some of us that that type of provision should be maintained. This provision ceases to operate once this work is completed.

Would the government support maintaining this kind of mechanism in the legislation, whether it is three or five years, so that Parliament could again review where we are with the special anti-terrorism legislation?

Mr. Toews: I do not have a problem with this kind of review. It is healthy in a democracy to come before you and to justify this legislation. I must admit that I do have concerns about sunset clauses. I would not want to be caught in the middle of a debate about this. The sunset clause expires, powers that are necessary expire, and then we have very unfortunate activity. I would prefer to see those powers continue, and at the same time, a power of this house to review it on an ongoing basis. I have no problem

Le précédent gouvernement a déclaré qu'il ne pensait pas que ces pouvoirs empiéteraient sur d'autres domaines du droit pénal. Autrement dit, une fois qu'on légitime ces pouvoir d'intervention contre des activités terroristes, risquent-ils de s'insinuer dans d'autres domaines du droit? J'aimerais avoir une réponse, et elle pourrait être écrit si cela peut aider le président.

Le président : Ce serait certainement utile.

Mr. Toews : En gros, quand la question a été étudiée en comité à la Chambre, les libéraux et les conservateurs étaient d'accord sur ces mesures. Je vous ai parlé des préoccupations que suscitait la définition d'"activité terroriste" en vous disant qu'on se demandait s'il était nécessaire ou même prudent d'y ajouter des notions de motifs politiques, idéologiques ou religieux.

Si vous comparez les pouvoirs octroyés par cette loi à ceux dont disposent les services de sécurité britanniques, par exemple, et si vous tenez compte de l'expérience directe du terrorisme qu'ils ont eu dans leur pays, vous pouvez dire que les mesures que nous prenons sont largement acceptables sur le plan constitutionnel. En fait, notre pays pourrait aller plus loin si nous le souhaitons.

Disons pour l'instant que je ne peux pas vous démontrer la nécessité d'avoir des pouvoirs supplémentaires. Si ces pouvoirs sont correctement utilisés, ils sont suffisants pour ce que nous voulons faire — toujours avec cette réserve concernant la définition d'"activité terroriste".

Le sénateur Kinsella : Messieurs les ministres, quand cette loi nécessaire a été adoptée initialement par le Parlement, nous avons tous eu des inquiétudes profondes car c'était une nouvelle dynamique pour les Canadiens. Comme vous l'avez dit et répété ce soir, c'est une question d'équilibre et il s'agit d'avoir une solide loi sur la sécurité ou sur la lutte contre le terrorisme tout en préservant notre tradition de libertés civiques et de droits humains. Merci de nous avoir notamment rappelé le texte de l'article 1 de la Charte.

Mais il ne s'agit pas simplement des tribunaux ou de l'article 1. Il y a une protection parlementaire. Je voulais y venir parce que quand le projet de loi a été adopté, cette protection parlementaire, à mon avis, c'était l'article 145 qui autorise notre comité et notre Chambre, ainsi que le comité de la Chambre des communes, à revoir la loi. De nombreux témoins ont convenu avec nous qu'il fallait préserver ce genre de disposition. Or, elle disparaît une fois que notre travail est terminé.

Le gouvernement serait-il d'accord pour préserver ce mécanisme dans la loi, avec un horizon de trois ou de cinq ans, de façon à permettre au Parlement de refaire à l'avenir le point sur cette loi spéciale antiterroriste?

Mr. Toews : Je n'ai pas d'objection à ce genre de réexamen. Il est sain dans une perspective de démocratie que nous soyons appelés à venir justifier cette loi auprès de vous. Je dois reconnaître que j'ai des objections aux clauses de temporisation. Je ne voudrais pas me laisser entraîner dans tout un débat à ce sujet. La clause de temporisation expire, les pouvoirs nécessaires expirent, et tout d'un coup on se trouve confronté à des activités fort regrettables. Je préférerais que ces pouvoirs

with that. Indeed, there may even be a call to look at some of these issues in private. Speaking of privacy, we do acknowledge that sometimes, information should not be shared because it may prejudice ongoing investigations and so on. I have no problem with the review powers or extraordinary powers of this committee to hold meetings in camera. I point out, though, that I personally have a concern about a sunset clause that may put an end to a power that may be necessary in the fight against terrorism.

Senator Kinsella: I wanted to explicate a little further Senator Andreychuk's drawing attention to the case of the Liberation Tigers of Tamil Eelam. It came up many times before this committee, as Senator Andreychuk has pointed out.

It is my understanding, Minister Day, in case my research is not that good, that sometime in April, the government took the decision to list the LTTE as a terrorist organization, as the United Nations had done. I am curious as to whether, in your opinion, the listing of the LTTE jeopardized the peace process in Sri Lanka, which was one of the arguments we had heard for not to listing them?

Further, has the listing of the LTTE improved law enforcement's ability to monitor their extensive operations here in our own country?

Mr. Day: First, related to the peace process, we considered that, because views were expressed to us that this may have a negative effect. The view that we settled on was that this provision would cause those from the north and the east in Sri Lanka to see that other countries were serious about terrorist activity and fundraising, and that perhaps fundraising in Canada, which, it was pointed out to us, was significant, would be restricted, which would cause them to take it more seriously.

The peace process itself was signed, and at that point in our consideration, just over 3,000 violations of the peace process had taken place since the parties agreed to it. Of those 3,000, about 168 were violations by the Sri Lankan government. I say that to make the case that even though, clearly, that was not the preponderance of violations, the Sri Lankan government has to be careful of what they are doing and not be seen to be violating the rights of the Tamil community.

With 168 violations on one side and over 3,000 on the other, the LTTE was clearly not showing the proper respect for the peace process and was putting it in peril. Therefore, I feel — and I think time has demonstrated — that we did the prudent thing.

In terms of assisting policing agencies, you are aware that we as a government do not direct police investigations, nor do we tell police forces whom to observe and what to do. You will notice, though, that not long after the official listing, there was a legally

soient maintenus et en même temps que cette Chambre ait le pouvoir de revoir régulièrement la loi. Je n'ai aucune objection à cela. En fait, il pourrait même être question de revoir certains de ces points en privé. À propos d'informations privées, nous reconnaissions qu'il faut parfois éviter de partager des informations parce que cela risque de compromettre des enquêtes en cours, et cetera. Je ne suis pas opposé à des pouvoirs de réexamen ou à la possibilité que votre comité dispose de pouvoirs extraordinaires pour tenir des réunions à huis clos. Je précise cependant que ce qui me dérange personnellement, c'est l'idée d'avoir une clause de temporisation qui pourrait mettre fin à un pouvoir qui pourrait s'avérer nécessaire pour lutter contre le terrorisme.

Le sénateur Kinsella : Je voudrais expliquer un peu plus les raisons pour lesquelles le sénateur Andreychuk a attiré l'attention sur le cas des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Il en a été question bien des fois à notre comité, comme l'a dit le sénateur.

Je crois savoir, monsieur le ministre Day, au cas où mes recherches ne seraient pas totalement exactes, qu'en avril, le gouvernement a décidé d'inscrire les TLET sur la liste des organisations terroristes comme l'avait déjà fait l'ONU. J'aimerais savoir si, d'après vous, cette initiative a compromis le processus de paix au Sri Lanka, car c'est un des arguments qu'avaient avancés les gens qui ne voulaient pas qu'on inscrive cette organisation sur la liste?

Et de plus, cette inscription des TLET sur la liste a-t-elle permis aux forces de l'ordre de mieux surveiller leurs activités de grande envergure au Canada?

M. Day : Tout d'abord, en ce qui concerne le processus de paix, nous avons réfléchi à la question car divers intervenants nous avaient dit que cela risquait d'avoir des retombées néfastes. Nous sommes arrivés à la conclusion que cette disposition montreraient aux gens du nord et de l'est du Sri Lanka que d'autres pays avaient une position ferme à l'égard des activités terroristes et des levées de fonds à cette fin, et que le Canada allait peut-être restreindre les levées de fonds qui, d'après ce qu'on nous avait dit, étaient considérables, ce qui les inciterait à nous prendre plus au sérieux.

Le processus de paix a été engagé, et à ce stade de notre examen, il avait été violé un peu plus de 3 000 fois depuis que les parties l'avaient accepté. Le gouvernement du Sri Lanka était responsable d'environ 168 de ces 3 000 violations. Je le dis pour bien montrer que même si, de toute évidence, c'était loin d'être la majorité de ces violations, le gouvernement du Sri Lanka doit prendre bien soin de ne pas donner l'impression qu'il viole les droits de la communauté tamoule.

Face à ces 168 violations, les TLET, qui en avaient plus de 3 000 à leur compte, ne manifestaient pas le respect voulu au processus de paix qu'ils mettaient au contraire en péril. J'estime donc — et les événements subséquents l'ont confirmé, je crois — que nous avons agi avec prudence.

Pour ce qui est d'aider les forces de l'ordre, vous savez que notre gouvernement ne dirige pas les enquêtes de la police pas plus qu'il ne dit aux services de police qui ils doivent surveiller et ce qu'ils doivent faire. Vous remarquerez cependant que peu après

constituted raid on certain organizations related to LTTE. Whether policing forces felt that they now had more capability, should they come across evidence that would stand up in court with the provisions of the listing, we can only speculate, but it was a timely intervention.

Finally, we have received feedback from the community — the diaspora here in Canada, which has large numbers. The majority of the Tamil community came here under safety provisions provided under a Conservative government through the 1980s and 1990s, so I am not making a partisan statement here.

We have heard from the community that they appreciate what has been done. It does give them a greater sense of security. However, to be honest, we have also heard that they continue to be somewhat circumspect when talking to certain members whom they think might be involved in these activities.

Senator Prud'homme: To the ministers, I want to say that having followed these questions for 42 year in Parliament, they have my confidence. The burden of responsibility on your shoulders makes you, in my estimation, different men, because that burden is immense. I feel secure knowing that the two of you understand the gravity of the situation. However, I will not discuss the gravity of the situation; I would rather make some suggestions, and pursue that in debate in the Senate, since the rules are easier.

In 1984, I opposed the creation of CSIS and had long discussions with Mr. Trudeau on that topic. I wanted to modernize and beef up the RCMP. I am still of the same opinion today. One strong, well-financed, well-oiled and respected force — and I call it the RCMP — is better, in my opinion. You cannot have a very productive relationship between two organizations pursuing the same aims. I have too many reasons to believe that, at times, they did not cooperate with each other as I would expect them to do. That does not put into disrepute the work of CSIS.

Second, you are now looking for thousands of young men and women to help you in your task. I see that we have never thought of using thousands of well-trained young people who are being used at the moment, in a changing world, as provincial officers. I am talking about the RCMP, who are the provincial police in some provinces, and who are immensely well trained. These are the kind of people I feel we need now to reintegrate totally for international white-collar crime, drug trafficking and terrorism. I will look into that in the future, but I wanted to put that out there for you.

Finally, regarding Canada's reputation in the world, everywhere you went for the last 40 years, when you mentioned the word "Canada," it was like an open passport. Now, we were almost defeated at the United Nations Human Rights Committee. We came last in the vote — a secret ballot. That means people are reassessing their view of Canada, and I do not want this to take

l'inscription de ce groupe sur la liste officielle, des descentes légalement organisées ont été effectuées auprès d'organisations liées aux TLET. Peut-être les policiers ont-ils pensé qu'ils allaient pouvoir trouver des preuves qui tiendraient la route en cour maintenant que l'organisation était inscrite sur la liste; je n'en sais rien, mais cette intervention est arrivée à point nommé.

Enfin, nous avons entendu la réaction de cette communauté — la nombreuse diaspora présente au Canada. La majorité des Tamouls sont arrivés ici dans le cadre d'un dispositif de sécurité mis sur pied par un gouvernement conservateur dans les années 80 et 90, donc je ne fais pas preuve de parti pris politique ici.

Les membres de cette communauté nous ont dit qu'ils se réjouissaient de notre action. Ils se sentent plus en sécurité. Toutefois, il faut reconnaître aussi qu'ils ont dit qu'ils demeuraient assez circonspects lorsqu'ils parlent à certains de leurs membres qu'ils soupçonnent d'être mêlés à ces activités.

Le sénateur Prud'homme : Je tiens à dire aux ministres que moi qui suis ces questions au Parlement depuis 42 ans, je leur accorde ma confiance. Le fardeau des responsabilités que vous assumez fait de vous à mon avis des hommes différents parce que ce fardeau est immense. Je suis rassuré de savoir que vous comprenez tous les deux la gravité de la situation. Toutefois, je ne vais pas en discuter; je préfère faire des suggestions et poursuivre cette question lors d'un débat au Sénat, où les règles sont plus souples.

En 1984, je me suis opposé à la création du SCRS et j'en ai longuement discuté avec Mr. Trudeau. Je voulais moderniser et renforcer la GRC. Je suis toujours du même avis aujourd'hui. J'estime qu'il vaut mieux avoir une seule force puissante, bien financée et bien huilée, et je parle de la GRC. On ne peut pas avoir une relation vraiment productive entre deux organisations qui poursuivent les mêmes objectifs. J'ai trop de raisons de penser qu'à un certain moment les deux services n'ont pas coopéré autant que je l'aurais attendu de leur part. Et je ne dénigre nullement le travail du SCRS.

Deuxièmement, vous recherchez maintenant des milliers de jeunes gens pour vous aider à accomplir votre tâche. Je constate que nous n'avons jamais songé à faire appel à des milliers de jeunes gens parfaitement formés qui sont actuellement utilisés, dans un monde en évolution, comme officiers provinciaux. Je parle des jeunes gens de la GRC, qui constituent la police provinciale dans certaines provinces et qui sont éminemment bien formés. J'estime que c'est ce genre de personnes que nous devrions maintenant réintégrer pleinement pour lutter contre la criminalité en col blanc, le trafic de drogues et le terrorisme. J'y reviendrai à l'avenir, mais je voulais vous le signaler.

Enfin, en ce qui concerne la réputation du Canada dans le monde, partout où l'on allait au cours des 40 dernières années, dès qu'on mentionnait le mot « Canada », les portes étaient grandes ouvertes. Maintenant, nous sommes pratiquement écrasés au Comité des droits de l'homme de l'ONU. Nous sommes arrivés dernier à l'occasion du vote à bulletins secrets.

place. We came last in the Western world of like-thinking people, followed by Portugal and, if I am correct, Greece, which was not elected.

That concerns me as a proud Canadian. I do not say as a Quebecer, but as a proud Canadian, it worries me. Therefore, if we really want to put people at ease, we must not be afraid to tackle the subjects that are supposed to be untouchable. We have to deal politically with what I know you pronounced to be a powder keg — I hope it is a good pronunciation.

I am of the opinion that Africa — with all due respect and sympathy for its poverty and everything we know about it because we study it here in our Standing Senate Committee on Foreign Affairs — does not put the planet in danger. I do not believe that Latin America, South America, Central America, Europe — both west and east — and Asia put the planet in danger. There is one place — and I have been saying this for 42 years — that is a powder keg, and that is the Middle East.

I was misunderstood, but I do not care because I work for the interests of Canada. Sometimes I think we lack sensitivity and understanding about that region, and today —

[Translation]

Today, we are witnessing the consequence of having refused to deal with that very delicate matter.

[English]

I ask you and your colleagues to be sensitive when you talk about the Middle East. I think we are unfair and biased. I may be biased too, but I do not think so. If I am, I want it to be proven in a public debate. However, I think we should be very careful. In the meantime, I would like to thank you both.

We have very few elected people here. My esteemed friend, Mr. Smith, and I are the only ones who were once elected as you were. Perhaps we could find a vocabulary that does not make older people scared.

We are supposed to know what the situation is all about. Yet we hear these wild statements by parliamentarians that the planet will explode, Parliament is not secure any more and terrorism is everywhere. I think we have a responsibility to calm the situation. I feel that Canada, in your hands, is in good hands. That is what you should say to Canadians: Sleep well — especially to the older citizens who call me because they still believe I am returning to politics. Maybe I will.

I count on both of you, especially. Please transmit that message to the Prime Minister. It would help the situation.

Mr. Day: You think you will go back into politics?

Cela veut dire que les gens ont changé d'opinion sur le Canada, et cela ne me plaît pas du tout. Nous avons eu la dernière place des pays du monde occidental de même mentalité, suivis par le Portugal et aussi, si je ne me trompe, la Grèce qui n'a même pas été élue.

Cela me préoccupe en tant que fier Canadien. Je ne parle pas en tant que Québécois, je dis qu'en tant que fier Canadien, cela m'inquiète. Donc, si nous voulons vraiment rassurer les gens, nous ne devons pas avoir peur de nous attaquer à des sujets qui sont censés être intouchables. Nous devons traiter politiquement de ce que vous avez appelé une poudrière — j'espère que je prononce bien le mot.

J'estime que l'Afrique — avec laquelle je compatis profondément à cause de sa pauvreté et de tout ce que nous avons appris à son sujet lors de notre étude ici au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères — ne menace pas la planète. Je ne crois pas que l'Amérique latine, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, l'Europe de l'Est et de l'Ouest et l'Asie mettent la planète en danger. Mais il y a un endroit — et cela fait 42 ans que je le répète — qui est une poudrière, c'est le Moyen-Orient.

J'ai été incompris, mais cela m'est égal parce que je travaille pour l'intérêt du Canada. J'ai parfois l'impression que nous manquons de sensibilité et de compréhension à l'égard de cette région, et aujourd'hui...

[Français]

Aujourd'hui, nous voyons l'héritage d'avoir refuser d'aborder ce sujet très sensible.

[Traduction]

Je vous invite, vous et vos collègues, à faire preuve de sensibilité quand vous parlez du Moyen-Orient. Je crois que nous sommes injustes et partiaux. Je suis peut-être partial moi aussi, mais je ne crois pas. Si je le suis, je demande qu'on me le prouve dans un débat public. Je pense cependant que nous devons être très prudents. Cela dit, je tiens à vous remercier tous les deux.

Nous avons très peu de représentants élus ici. Mon estimé ami, M. Smith et moi-même sommes les seuls à avoir été autrefois élus comme vous l'avez été. Nous pourrions peut-être trouver un vocabulaire qui ferait moins peur aux personnes âgées.

Nous sommes censés savoir de quoi il s'agit. Pourtant, on entend des parlementaires faire des déclarations à tort et à travers en disant que la planète va exploser, que le Parlement n'est plus en sécurité et que le terrorisme est partout. J'estime que nous avons le devoir de calmer la situation. Je pense que le Canada, dans vos mains, est entre de bonnes mains. Voici ce que vous devriez dire aux Canadiens : Dormez bien — en particulier aux aînés qui me téléphonent parce qu'ils croient encore que je vais me relancer dans la politique. Peut-être que je le ferai.

Je compte sur vous deux en particulier. Transmettez ce message au premier ministre. Ce serait utile.

M. Day : Vous pensez que vous allez refaire de la politique?

The Chairman: He is going for an eight-year term. We will take those as representations rather than questions.

Senator Fairbairn: My apologies for being late. I was chairing the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, where your esteemed colleague, Mr. Strahl, was holding forth. This is a good day.

The question that I want to ask you has bothered us in the two rounds of hearings that we have had on Bill C-36. It is not within that bill but attached to it, namely, security certificates. That would involve Minister Day.

In the discussions we have had to date, many concerns have been expressed at the way it is done in privacy within the Federal Court and that the person who is at the heart of it is not allowed to be part of the discussion, not even the lawyer.

With your colleague in Immigration, would you again consider having a security-cleared counsel or *amicus curiae* involved in this process, which constantly comes under attack, partly because the person involved is usually kept behind closed doors for a long period? Have you had any dealings yet with this, minister? If so, do you have a concern about the secrecy of the certificate process?

Mr. Day: I will allow my colleague, the Minister of Justice, to comment specifically on the *amicus curiae*. I appreciate you were at another committee when that was addressed, but it is fair that you ask the question.

I want to thank you for your input related to the Anti-terrorism Act in general. You ably chaired the two Senate committees during its passage and contributed a factual piece on the review. I appreciate that.

To review the process, it has been in place since 1978. It is rarely used. Since 2001, the security certificate process has been utilized in only six incidents. It happens when a non-Canadian arrives at our borders and, upon being security-screened, is determined to be a very significant security risk. We are talking about "very significant." At that point, people are offered the opportunity to return to their country of origin.

As you know, should they refuse that offer, they can demand the appeal process available to anybody who can get a foot on the Canadian shoreline. We know that appeal process takes a number of years.

Here we have a conundrum of people deemed to be a serious threat to Canadians, and now they will be here for a period of years appealing that decision. Therefore, at that point, the Minister of Public Safety — the Minister of Immigration and I, should we deem the evidence to be valid, sign a certificate, which then goes before a Federal Court judge who also looks at the information. At that point, people are detained pending their appeal. Should the appeal show that the courts do not find it

Le président : Il est prêt pour un mandat de huit ans. Nous allons considérer que cette intervention était une déclaration plutôt que des questions.

Le sénateur Fairbairn : Je vous prie de m'excuser d'être en retard. Je présidais le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, où votre estimé collègue, M. Strahl, était à la barre. C'est une bonne journée.

La question que je veux vous poser nous a préoccupés lors des deux séries d'audiences que nous avons eues sur le projet de loi C-36. Elle n'est pas inhérente au projet de loi mais elle y est liée, et il s'agit des certificats de sécurité. Cette question concerne le ministre Day.

Au cours des discussions que nous avons eues jusqu'ici, de nombreux intervenants ont exprimé des inquiétudes en raison du caractère secret de ce mécanisme en Cour fédérale et du fait que la personne qui est au cœur de l'affaire ne peut pas participer à la discussion, pas même l'avocat.

Seriez-vous prêt, avec votre collègue du ministère de l'Immigration, à revenir sur la possibilité de faire intervenir un avocat qui aurait une autorisation de sécurité ou un intervenant désintéressé, car on critique constamment ce processus en partie parce qu'on maintient généralement la personne concernée enfermée pendant une longue période? Est-ce que vous vous êtes déjà occupé de cette question, monsieur le ministre? Si oui, le secret du processus du certificat de sécurité vous préoccupe-t-il?

M. Day : Je vais laisser mon collègue, le ministre de la Justice, vous parler plus précisément de l'intervenant désintéressé. Je sais que c'est à un autre comité que vous avez abordé cette question, mais je comprends que vous la posiez.

Je tiens à vous remercier de votre contribution d'ensemble à la Loi antiterroriste. Vous avez présidé avec talent les deux comités sénatoriaux lors de son adoption et apporté votre contribution à l'examen. Je vous en sais gré.

Ce processus existe depuis 1978 et il a été rarement utilisé. Depuis 2001, le certificat de sécurité n'a été utilisé qu'à six occasions. On y a recours quand un non-Canadien se présente à notre frontière et qu'après un contrôle de sécurité on constate qu'il présente un risque très important pour la sécurité. Je dis bien un risque « très important ». À ce moment-là, on donne à ces personnes la possibilité de repartir dans leur pays d'origine.

Comme vous le savez, si ces individus refusent, ils peuvent invoquer le processus d'appel auquel a droit toute personne qui pose le pied sur le rivage du Canada. Nous savons bien que ce processus prend plusieurs années.

Nous avons donc un véritable casse-tête car ces gens qui sont perçus comme une menace grave pour les Canadiens vont rester là pendant des années à faire appel de cette décision. À ce moment-là, le ministre de la Sécurité publique — le ministre de l'Immigration et moi-même, si nous estimons que les preuves sont justifiées, signons un certificat qui est alors transmis à un juge de Cour fédérale qui examine aussi l'information. À ce stade, les individus sont placés en détention en attendant que leur appel

justifiable that they were held, they are free to go anywhere in Canada. They are also free to leave the detention centre at any time during the appeal process to return to their country of origin.

The process to date has been upheld by the Federal Courts a number of times, and as recently as September 2005. It is now going to the Supreme Court, and the depositions will begin tomorrow. We understand there will probably be a decision in the late fall.

We support the security certificate process. It is a trade-off. In my view, when you are talking about security, but also individual freedoms, there is always a trade-off. If you want more security, you will have to give up some freedom. If people are concerned about the number of individuals who are in this room and request the security service to reduce it to 10, it could be done. Only 10 people could come in, but you would lose certain freedoms, one of which is the freedom to have more people attend the meeting.

Obviously, you know where the feelings of the government lie. We supported the process when the Liberals used it sparingly, and we continue to support it for the good of the country. It is like the anti-terrorism legislation itself.

[Translation]

The Anti-terrorism Act remains a vital element of an efficient safety framework and a key component of the various steps to protect Canadians and their families.

[English]

I am convinced of that. Not only do I support the act, I also support the security certificate process. We will wait to see what the Supreme Court says about it.

Senator Fairbairn: I raise the question mainly because it was a surprise to us the number of times our witnesses raised it, one after the other. Thank you very much. It is good to have that on the record, minister.

The Chairman: My one question is for the Minister of Justice, and it relates to his predecessor, Mr. Cotler. He was in Strasbourg at some point last year, and there were meetings with many other countries to address the issue of cybercrime. I am not sure it is fair to characterize it as commitments or understandings for multilateral action to deal with cybercrime, which has some relevance here.

Can we expect any domestic legislation in that field flowing from the consensus that seemed to emerge in Strasbourg on dealing multilaterally with cybercrime?

Mr. Toews: I understand some minor technical amendments are coming as a result of that. The previous government introduced legislation on the modernization of investigative

soit entendu. Si les tribunaux estiment qu'il n'y a pas de raison de les maintenir en détention, ils sont libres d'aller où ils veulent au Canada. Ils ont aussi la liberté de quitter le centre de détention à tout moment durant tout le processus d'appel pour retourner dans leur pays d'origine.

Les juges de Cour fédérale ont confirmé à plusieurs reprises ce processus, pas plus tard qu'en septembre 2005. C'est maintenant la Cour suprême qui va l'examiner, et les dépositions débutent demain. Nous devrions probablement avoir une décision vers la fin de l'automne.

Nous sommes favorables au processus du certificat de sécurité. C'est un compromis. À mon avis, quand on parle à la fois de sécurité et de libertés individuelles, il y a toujours un compromis à faire. Si l'on veut renforcer la sécurité, il faut renoncer à une certaine liberté. Si les gens trouvent qu'il y a trop de personnes dans cette salle et demandent au service de sécurité de ramener leur nombre à 10, c'est possible. On va autoriser seulement 10 personnes à entrer, mais en empiétant sur certaines libertés, dont la liberté de faire participer un plus grand nombre de personnes à la réunion.

Vous connaissez manifestement le point de vue du gouvernement. Nous avons appuyé ce processus à l'époque où les libéraux s'en servaient parcimonieusement, et nous continuons de l'appuyer pour le bien de notre pays. C'est comme la Loi antiterroriste elle-même.

[Français]

La loi antiterroriste demeure un élément essentiel d'un cadre de sécurité efficace et une composante clé des mesures visant à protéger les Canadiens et leurs familles.

[Traduction]

J'en suis convaincu. Non seulement j'appuie la loi, mais j'appuie le processus du certificat de sécurité. Attendons de voir ce qu'en dira la Cour suprême.

Le sénateur Fairbairn : Je pose surtout la question parce que nous avons été étonnés par le nombre de témoins qui ont soulevé cette question les uns après les autres. Merci beaucoup. C'est une bonne chose d'avoir cette réponse officielle, monsieur le ministre.

Le président : Ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne son prédécesseur, M. Cotler. Il est allé l'an dernier à Strasbourg, où avaient lieu des rencontres avec divers autres pays pour discuter de la cybercriminalité. Je ne sais pas si l'on peut vraiment parler d'ententes ou d'engagements multilatéraux pour lutter contre la cybercriminalité, qui a sa place ici.

Étant donné le consensus qui s'est dégagé à Strasbourg sur cette lutte multilatérale contre la cybercriminalité, pouvons-nous nous attendre à avoir un projet de loi sur la question un de ces jours?

M. Toews : Je sais que ces consultations vont entraîner quelques modifications techniques mineures. Le précédent gouvernement avait présenté un projet de loi visant à

techniques, and I understand the department is currently working on that issue. I would not see those amendments as substantive.

There were some technical issues to do with ensuring that our laws comply with the Charter and are effective. At this point, I am not able to share any more information.

The Chairman: That is helpful. Thank you for clarifying that.

Senator Jaffer: In the past we have adopted a practice whereby if we run out of time, we provided witnesses with written questions through our chair and the answers would be an appendix to the transcript.

Mr. Toews: Two of my senior officials can give you the detail in that respect. You can leave the questions with them, or you can forward them to me; you will get a response either way.

Senator Jaffer: We will forward the questions through our chair.

Mr. Day: Mr. Elliott will also be staying. His previous role was security adviser, and he is now Associate Deputy Minister of Public Safety. He will be able to address other questions related to the public safety aspect.

The Chairman: Thank you for your attendance and cooperation, ministers. Senator Jaffer, did you have some further questions for the officials?

Senator Jaffer: Yes, I will do that in writing, but I would like to have your assistance on the issue of security certificates and *amicus curiae*. In Britain, a number of *amicus curiae* were hesitant to continue because of the challenges. We also face challenges in Canada, and I would like your input. We have an adversarial system whereby judges are not accustomed to looking after the interests of one side or the other. It does cause issues for them and many have openly complained that this is difficult. I would like to hear more from you as to the challenges that you envision. Can you provide additional comments on *amicus curiae*?

Bill Pentney, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector, Department of Justice Canada: First, the issue is before the Supreme Court. The government's position has been made clear, the written argument will be made clear and the oral argument will be advanced in the Supreme Court. I would not want to say anything that would affect the government's position there.

If one reads some of the more recent decisions from the Federal Court, one will find that several judges have taken great pains to try to explain the role that they see themselves playing. I do not think anyone involved in these processes is happy because this is simply not a happy experience. National security is a difficult matter. With respect to the professionals, it is not an exact science, but rather a matter of trying to judge at what point the threat to the security of the nation is such that extraordinary measures must be invoked. It is not surprising that judges would

moderniser les techniques d'enquête, et je crois que le ministère planche actuellement sur la question. Je ne pense pas qu'il s'agisse de changements majeurs.

Il y a eu quelques problèmes techniques quand il a fallu nous assurer que nos lois étaient conformes à la Charte et efficaces. Pour l'instant, je n'ai pas d'autre information à vous donner.

Le président : C'est utile. Merci de cette précision.

Le sénateur Jaffer : Traditionnellement, quand nous sommes à court de temps, nous avons coutume de remettre aux témoins des questions écrites par le biais de notre président et nous annexons les réponses au procès-verbal.

Mr. Toews : Deux de mes hauts fonctionnaires pourront vous donner plus de détails à cet égard. Vous pouvez leur remettre vos questions ou me les transmettre et de toute façon vous aurez une réponse.

Le sénateur Jaffer : Nous vous les ferons parvenir par le président.

M. Day : M. Elliott va aussi rester là. Il était précédemment conseiller en sécurité et il est maintenant sous-ministre adjoint de la Sécurité publique. Il pourra répondre aux autres questions concernant la sécurité publique.

Le président : Merci d'être venus et merci de votre collaboration, messieurs. Sénateur Jaffer, vous aviez d'autres questions à poser aux hauts fonctionnaires?

Le sénateur Jaffer : Oui, je les mettrai par écrit, mais j'aimerais que vous nous aidiez sur la question de certificats de sécurité et de l'intervenant désintéressé. En Grande Bretagne, plusieurs de ces intervenants ont été réticents à poursuivre ce travail en raison des contestations. Nous avons aussi des contestations au Canada et j'aimerais donc avoir votre avis. Nous avons un système accusatoire dans lequel les juges ne sont pas habitués à s'occuper des intérêts d'une partie ou de l'autre. Cela pose des problèmes et beaucoup d'entre eux se sont plaints de la difficulté que cela présentait. J'aimerais avoir votre opinion sur les contestations que vous envisagez. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'intervenant désintéressé?

Bill Pentney, sous-ministre adjoint principal, Secteur de la politique, ministère de la Justice Canada : Tout d'abord, la question est devant la Cour suprême. Le gouvernement a clairement exprimé sa position, les arguments écrits seront précisés et les arguments oraux seront présentés en Cour suprême. Je ne veux rien dire qui soit susceptible de compromettre la position du gouvernement.

Quand on lit les dernières décisions de la Cour fédérale, on constate que plusieurs juges ont pris soin d'expliquer comment ils voient leur rôle. Je crois que personne n'est heureux de participer à ce processus car ce n'est tout simplement pas une expérience très réjouissante. La sécurité nationale est une question délicate. En ce qui concerne les professionnels, il ne s'agit pas d'une science exacte, mais plutôt d'essayer de déterminer à quel moment la menace pour la sécurité de la nation justifie le recours à des mesures extraordinaires. Il n'est donc pas étonnant que cela ne

not be happy. Most judges involved in dealing with serious crime — murder, rape and other offences — will tell you that it is not a happy experience.

Having said that, they have been writing about the role they play, the nature of the examination, of the summary, and the opportunity provided to the individual to bring forward evidence. I understand that you have read the summary that was provided from the earlier hearing. More interestingly, an academic conference was recently held at which a judge from the Federal Court spoke about trying to explain factually the role that the judges play. It would be fair to say that there are not unanimously expressed views coming from the Federal Court that it is impossible to work within this system. It was confirmed recently in both the judicial and extrajudicial pronouncements of the court.

However, everyone would acknowledge that it is a difficult situation. I can confirm what the ministers said: That the government looks forward to the considered views of the committee, which has wrestled with the issue. As well, we appreciate the input of this committee because you have heard a great deal of evidence and have thought long and hard to date, and will continue to do so as the report of the committee is finalized. You will give us more than most op-ed writers have in terms of serious, considered thought to the challenge that this poses. We could start from the proposition that the government cannot protect any information and must reveal all to anyone before it takes any administrative measure against people, civil or criminal. Unless we accept that the only way of defending Canada's security is through the criminal law and nothing short of it, we had better start asking what we are doing when we find people that we think are terrorists or criminals overseas. Should we claim the right to bar them from entering Canada? Is it only those to whom we would apply a criminal law standard and whom we should bar overseas? Those are the questions at play here.

Some judges have expressed some discomfort with the process, and more recently some have tried to explain in detail what they do under that process. No country has developed the perfect balance. We welcome the considered views of the committee if it finds ways in which it might be improved.

Senator Fraser: I have questions on two areas; first, the Security of Information Act, in particular section 4, which was used when the RCMP raided the home of Juliet O'Neil, an *Ottawa Citizen* reporter. It interests me because it does not allow a public interest defence. Could you tell us whether there have been any prosecutions under section 4 of the Security of Information Act? What safeguards are in place, if any, against inappropriate prosecutions?

réjouisse pas les juges. La plupart des juges qui interviennent sur des crimes graves — meurtre, viol et autres — vous diront que ce n'est pas une partie de plaisir.

Cela dit, ils ont écrit ce qu'ils pensaient du rôle qu'ils jouent, de la nature de l'examen, du résumé et de la possibilité qui est donnée à la personne concernée de présenter des preuves. Je crois que vous avez lu le résumé établi à partir de l'audience précédente. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'il y a eu récemment une conférence d'universitaires à laquelle un juge de Cour fédérale a parlé de la difficulté d'expliquer concrètement en quoi consiste le rôle des juges. On peut dire que les opinions en provenance de la Cour fédérale ne sont pas toutes unanimes pour dire qu'il est impossible de fonctionner dans ce système. C'est ce qui a été confirmé récemment dans les déclarations judiciaires et extrajudiciaires de cette cour.

Néanmoins, tout le monde reconnaît que c'est une situation difficile. Je peux vous confirmer ce que vous ont dit les ministres : le gouvernement a hâte de connaître le point de vue mûrement réfléchi du comité qui s'est débattu avec cette question. Nous apprécions en outre l'apport de votre comité car vous avez entendu de nombreux témoignages et vous avez énormément réfléchi à cette question et vous allez continuer à le faire jusqu'à ce que le rapport du comité soit terminé. Vous allez nous donner sur le défi que cela constitue des opinions plus sérieuses et plus réfléchies que celles qu'on trouve dans les articles d'opinion envoyés aux journaux. Nous pourrions partir du principe que le gouvernement ne peut pas dissimuler d'information et doit tout révéler à chaque individu avant de prendre des mesures administratives contre des civils ou des criminels. Si nous ne reconnaissons pas que le seul moyen de défendre la sécurité du Canada est de s'appuyer sur le droit pénal et rien de moins, nous ferions bien de nous demander ce que nous devons faire quand nous trouvons des gens que nous soupçonnons d'être des terroristes ou des criminels à l'étranger. Devons-nous revendiquer le droit de leur interdire l'entrée au Canada? Ou devons-nous interdire l'entrée seulement à ceux à qui nous appliquerions une norme de droit pénal? Ce sont les questions qu'il faut se poser ici.

Certains juges ont exprimé un certain malaise à l'égard du processus, et plus récemment certains d'entre eux ont essayé d'expliquer en détail ce qu'ils faisaient dans ce cadre. Aucun pays n'a trouvé un équilibre parfait. Nous serons heureux d'avoir les opinions réfléchies du comité s'il trouve des améliorations possibles à cette situation.

Le sénateur Fraser : J'ai des questions sur deux domaines; premièrement, la Loi sur la protection de l'information, et plus précisément l'article 4 qui a été invoqué par la GRC quand elle a fait une descente au domicile de Juliet O'Neil, une journaliste du *Ottawa Citizen*. Cela m'intéresse parce qu'on exclut la défense d'intérêt public. Pouvez-vous nous dire si l'on a déjà invoqué l'article 4 de la Loi sur la protection de l'information pour intenter des poursuites? Quelles sont les protections éventuelles contre des poursuites injustifiées?

George Dolhai, Director/Senior General Counsel, Strategic Operations Section, Department of Justice Canada: To date, there have been no prosecutions under section 4 of the Security of Information Act since it came into force. There were prosecutions under the former Official Secrets Act. The last case of any kind under the old act that ended with a conviction was in 1989. It was a spy case in which an individual who was part of a sting operation by the police was found by the court to have been attempting to sell secrets. The case began in 1986, he was convicted in 1989 and the sentence was nine years.

Senator Fraser: Are there any safeguards beyond the normal process surrounding the decision to prosecute?

Mr. Dolhai: The normal processes apply, including a full adversarial system and also the full disclosure obligations of the Crown. The *Stinchcomb* decision in the Supreme Court of Canada outlines that in great detail. The court has subsequently refined the test to make it clear to what extent the Crown must go to ensure that everything is disclosed, except that which is clearly irrelevant. The normal safeguards are substantial in criminal law, and if the federal act were to be used to lay charges, all of those would apply.

Senator Fraser: Under the ATA, the Attorney General has the power to issue certificates that halt investigations or proceedings under the Access to Information Act, the Privacy Act and the Personal Information Protection and Electronic Documents Act. Have any certificates been issued involving any of these acts? Have criteria been elaborated to try to ensure that this power would be used only in the rarest and most necessary of circumstances?

Mr. Pentney: There have been no certificates issued that I am aware of. The criteria set out in the act more generally relate to what is an extraordinary power — one that would be invoked when deemed necessary for the protection of Canada's security.

Senator Fraser: There are many powers that are never used. I do not know whether that is good or bad. I thank the committee and the officials for their patience.

Senator Kinsella: Our committee met with colleagues in Washington who were reviewing the Patriot Act, as the chair mentioned at the beginning of this meeting. We also visited London, where we met with our British counterparts. Subsequent to our visit to London, it is my understanding that at Westminster, the House of Commons and the House of Lords adopted an anti-terrorism law that legislates against the glorification of terrorism. I have two questions.

First, do you keep a watch on new amendments to anti-terrorism legislation, particularly in the United States, perhaps in Australia? If so, might you make that list available to us? Second, does the glorification of terrorism fit under the anti-terrorism legislation or is it separate?

George Dolhai, directeur/avocat général principal, Section des opérations stratégiques, ministère de la Justice Canada : Jusqu'ici, il n'y a pas eu de poursuites en vertu de l'article 4 de la Loi sur la protection de l'information depuis son entrée en vigueur. Il y a eu des poursuites en vertu de l'ancienne loi sur les secrets officiels. La dernière affaire de ce genre qui s'est soldée par une condamnation remonte à 1989. C'était une affaire d'espionnage où l'on a constaté qu'un individu appréhendé par la police à la suite d'une opération d'infiltration avait essayé de vendre des secrets. L'affaire a débuté en 1986, il a été condamné en 1989 à neuf ans.

Le sénateur Fraser : Y a-t-il d'autres protections que la procédure normale quand on décide d'intenter des poursuites contre quelqu'un?

M. Dolhai : La procédure normale s'applique, y compris tout le système accusatoire et aussi les obligations de divulgation complète de la Couronne. La décision *Stinchcomb* de la Cour suprême du Canada explique tout cela de façon très détaillée. La Cour a par la suite précisé ce critère pour définir clairement jusqu'où la Couronne devait aller pour s'assurer de tout divulguer à l'exception de ce qui est manifestement sans objet. Le droit pénal prévoit des protections considérables dans les conditions normales, et si la loi fédérale doit être utilisée pour porter des accusations, toutes ces protections fonctionnent.

Le sénateur Fraser : Dans le cadre de la Loi antiterroriste, le procureur général peut émettre des certificats pour bloquer des enquêtes ou des procédures en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. A-t-on déjà émis des certificats en invoquant l'une de ces lois? A-t-on établi des critères pour s'assurer que ce pouvoir ne soit utilisé que dans les circonstances les plus rares et les plus impérieuses?

M. Pentney : À ma connaissance, on n'en a pas émis. En général, les critères de la loi renvoient à la notion de pouvoir extraordinaire, un pouvoir qui peut être invoqué lorsqu'on juge que c'est nécessaire pour protéger la sécurité du Canada.

Le sénateur Fraser : Il y a beaucoup de pouvoirs qu'on n'utilise jamais. Je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Je remercie mes collègues et les hauts fonctionnaires de leur patience.

Le sénateur Kinsella : Nous avons rencontré nos collègues de Washington qui réexaminaient le Patriot Act, comme l'a dit le président au début de la réunion. Nous sommes aussi allés à Londres où nous avons rencontré nos homologues britanniques. Je crois qu'à la suite de notre passage à Londres, à Westminster, la Chambre des communes et la Chambre des lords ont adopté une loi antiterroriste qui réprime la glorification du terrorisme. J'ai deux questions.

Premièrement, suivez-vous l'évolution des lois antiterroristes, notamment aux États-Unis et éventuellement en Australie? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous donner la liste des nouveaux amendements proposés? Deuxièmement, la glorification du terrorisme relève-t-elle de la Loi antiterroriste ou s'agit-il de quelque chose de distinct?

Mr. Pentney: We are checking on the updated information binders provided to the committee to see whether that information was included. We know they were updated to take legislative developments into account. May I undertake that if they have not been included, they will be?

Yes, we have monitored developments internationally. I should also say that the Department of Justice, together with Foreign Affairs, on behalf of Canada, play an active role in international negotiations on new anti-terrorism measures. I believe that some of those are reflected in the updated binders. As senators are aware, this is an ongoing and dynamic field. The UN has been debating for some time the appropriate international definition of “terrorism.” It is my understanding that they have not resolved that nugget. The debate carries on and Canada is an active participant.

If it is not in the binder, we will undertake to provide updates on recent international developments.

Senator Kinsella: There was something on the glorification of terrorism, and it might be well worth looking at, given the events of recent days.

Senator Prud'homme: I would ask the two unknown witnesses to identify themselves for the record.

William Elliott, Associate Deputy Minister, Public Safety and Emergency Preparedness Canada: Thank you. I will introduce my colleague: On my left is Mr. James Deacon, Director General, National Security Policy, Department of Public Safety and Emergency Preparedness.

Stanley Cohen, Senior General Counsel, Human Rights Law Section, Department of Justice Canada: I have been asked to introduce myself. I am Stanley Cohen, Senior General Counsel, Human Rights Law Section, Department of Justice. I have had the pleasure of appearing before the committee previously.

The committee adjourned.

M. Pentney : Nous sommes en train de vérifier le contenu du dossier de mise à jour des informations qui a été remis au comité. Nous savons qu'on l'a mis à jour en tenant compte des nouveautés législatives. Puis-je m'engager à vous communiquer ces renseignements s'ils ne figurent pas dans ce dossier?

Effectivement, nous suivons l'évolution de ce dossier au plan international. J'ajoute que le ministère de la Justice, de pair avec le ministère des Affaires étrangères, représente activement le Canada dans les négociations internationales sur de nouvelles mesures antiterroristes. Je crois qu'un certain nombre d'entre elles sont mentionnées dans les classeurs de mise à jour de l'information. Comme les sénateurs le savent, c'est un domaine qui évolue constamment. L'ONU discute depuis un certain temps pour trouver une bonne définition internationale de la notion de « terrorisme ». Je crois qu'elle n'a pas encore résolu ce problème épique. Le débat se poursuit et le Canada y participe activement.

Si ces informations ne figurent pas dans le classeur, nous nous engageons à vous communiquer les dernières nouveautés internationales à ce sujet.

Le sénateur Kinsella : Il y a eu quelque chose à propos de la glorification du terrorisme, et ce serait peut-être une bonne chose d'examiner cela vu ce qui s'est passé ces jours derniers.

Le sénateur Prud'homme : J'aimerais demander aux deux témoins inconnus de se présenter pour le compte rendu.

William Elliott, sous-ministre adjoint, Sécurité publique et Protection civile Canada : Merci. Je vous présente mon collègue à ma gauche : il s'agit de M. James Deacon, directeur général, Politique de sécurité nationale, Sécurité publique et Protection civile Canada.

Stanley Cohen, avocat général principal, Section des droits de la personne, ministère de la Justice Canada : On m'a demandé de me présenter. Je suis Stanley Cohen, avocat général principal, Section des droits de la personne, au ministère de la Justice. J'ai déjà eu le plaisir de comparaître au comité dans le passé.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Monday, June 12, 2006

The Honourable Stockwell Day, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

The Honourable Vic Toews, P.C., Q.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES

Monday, June 12, 2006

Public Safety and Emergency Preparedness Canada:

William Elliott, Associate Deputy Minister;

James Deacon, Director General, National Security Policy.

Department of Justice Canada:

Bill Pentney, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector;

George Dolhai, Director/Senior General Counsel, Strategic Operations Section;

Stanley Cohen, Senior General Counsel, Human Rights Law Section.

COMPARAISSENT

Le lundi 12 juin 2006

L'honorable Stockwell Day, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS

Le lundi 12 juin 2006

Sécurité publique et Protection civile Canada :

William Elliott, sous-ministre délégué;

James Deacon, directeur général, politiques sur la sécurité nationale.

Ministère de la Justice Canada :

Bill Pentney, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques;

George Dolhai, directeur/avocat général principal, Section des opérations stratégiques;

Stanley Cohen, avocat général principal, Section des droits de la personne.